

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 12 avril 2018

Projet de site classé de la cascade et de la vallée d'Ars (Ariège).

Rapport CGEDD n°010764-02

établi par

Jean-Marc Boyer

Inspecteur général de l'administration du développement durable

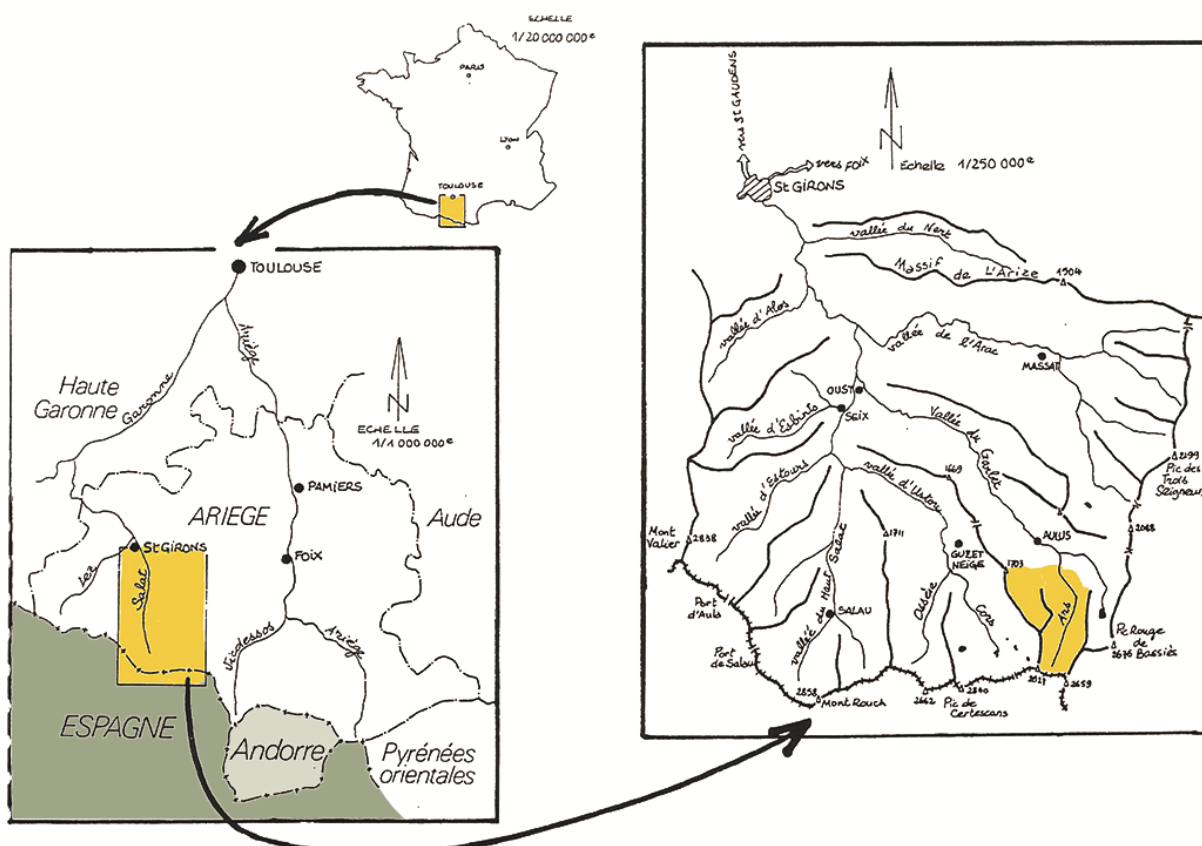
avril 2018

Le projet de classement qui est présenté à votre commission aujourd'hui a exactement trente ans.

En effet, en avril 1988, une excellente étude « ...[qui avait] pour objectif de montrer la nécessité de protéger la vallée d'Ars, en Couserans (Pyrénées ariégeoises), dans le cadre de la loi du 2 mai 1930... » était remise à la délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (DRAE) de Midi-Pyrénées, qui l'avait commandée ¹ (annexe 2).

Trois ans plus tard, en juillet 1991, le préfet de l'Ariège, M. Christian Frémont, proposait au directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, de soumettre à la commission départementale des sites de l'Ariège trois projets de classement : la cascade d'Ars, le site de Montségur et le cirque de Cagateille. Ce dernier a été rapidement classé par décret du 15 septembre 1993. Quant à Montségur, si les ruines du château étaient classées parmi les monuments historiques sur la liste de 1862, le site a été d'abord inscrit par arrêtés des 22 novembre 1942 et 8 novembre 1943, puis classé par décret du 19 décembre 2001.

Ce n'est qu'aujourd'hui que votre commission délibère pour classer le troisième site de la liste prioritaire du préfet Frémont.



1. Situation de la vallée d'Ars sur la commune d'Aulus-les-Bains (Document DRAE avril 1988).

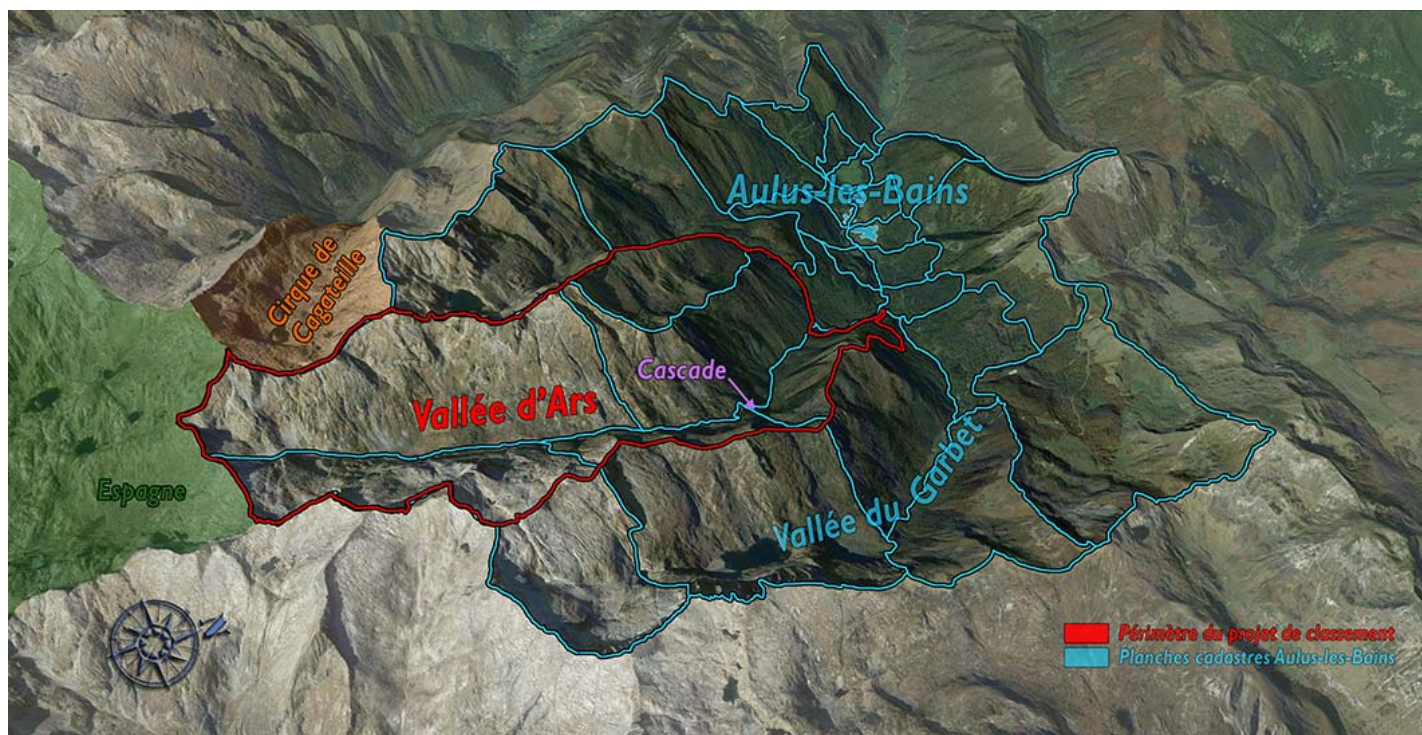
La démarche du classement, relancée en 2014, est exemplaire dans sa qualité paysagère, la volonté des élus à aboutir et la rapidité avec laquelle la direction régionale et, en son sein M. Pierre Lehimas, l'inspecteur des sites du secteur, ont conduit cette dernière étape du classement.

Cependant, avant de vous présenter ce site, il me semble important de revenir sur un point. La commune d'Aulus-les-Bains avait souhaité que le classement englobe également la vallée voisine du Garbet ².

¹ À l'agence "Urbanisme et Acoustique".

² Le représentant à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège du Comité écologique ariégeois est intervenu sur ce point, attirant l'attention de cette commission sur la grande qualité de cette vallée voisine qu'il était dommage de ne pas classer également.

Si je n'ai pas d'avis sur la qualité de cette vallée, n'ayant pas pu la visiter, en revanche, j'ai la certitude qu'en montagne, soit on classe une vallée (c'est le cas principal dans les Pyrénées ou dans les Alpes) soit on classe une montagne (Pic du Canigou, Massif du Mont Blanc) mais on ne classe pas, dans un même site, deux vallées parallèles – chaque vallée est une entité paysagère en soi – même si elles ont les mêmes caractéristiques paysagères, sauf cas particulier d'une vallée principale et ses vallées secondaires (vallées du Gave de Cauterets).



2. Délimitation du projet de classement de la cascade et de la vallée d'Ars (en rouge), limites de la commune d'Aulus-les-Bains (en bleu)- (GoogleEarth -image satellite 2003 / modifié IG 2018).

1. Éléments de contexte

1.1. Description paysagère du site

Tout d'abord, laissons-nous guider par Adolphe d'Assier ³ dans sa description de la cascade en 1884 ⁴ : « ...La cascade d'Ars ⁵ est, je ne crains pas de le dire, une des plus belles et des plus imposantes des Pyrénées ⁶. Sa hauteur, mesurée par M. Boisgiraud, de la Faculté des sciences de Toulouse, est d'environ 110 mètres. On la distingue sans peine dès qu'on entre dans le vallon. Un sentier, de facile accès pour les cavaliers et les piétons, conduit jusqu'au pied de l'escarpement ; c'est-ce qu'on appelle la route d'Espagne. Quand on a franchi le gave sur un pont de bois, on traverse les prairies qui bordent le ruisseau sorti de la cascade [...] A cette distance, on aperçoit déjà la cascade dans toute sa splendeur, et, si le temps est calme, une oreille attentive peut saisir un bruit qui n'est autre que le fracas de la chute. [...] la montée, jusque-là insensible, devient un peu plus pénible. On traverse des pâturages où paissent çà et là des vaches suivies de leurs jeunes veaux. Cependant le bruit redouble d'intensité, et, après une dernière montée, on se trouve au pied de l'escarpement, en face de la cascade, qui vous enveloppe d'une buée invisible...

3 Adolphe d'Assier (1827-1889) est un explorateur et écrivain français ; professeur de mathématiques, il décide de partir explorer le Brésil en 1858. Il va ainsi pendant deux années parcourir le pays et en tire en 1867 son ouvrage « Le Brésil contemporain ». Membre de l'Académie des sciences de Bordeaux, directeur de la Revue d'Aquitaine, il se retire en Ariège en 1870 où il dirige le journal « La Patrie en danger » (Wikipédia).

4. « Aulus-les-Bains et ses environs : souvenir des Pyrénées » 3e édition entièrement refondue par Adolphe d'Assier – Foix, imprimerie Veuve Pomiès, 1884 (Gallica / Bibliothèque nationale de France).

5. « Ars dérive de Hars ou Hartz qui, comme sa variante Hers, signifiait autrefois Montagne. La cascade d'Ars signifie donc littéralement la cascade de la Montagne » in « Aulus-les-Bains et ses environs : souvenir des Pyrénées », par Adolphe d'Assier, 1884 (cf. note 3).

6 Cette appréciation est largement partagée par plusieurs pyrénéens, ainsi, en 1900, Adrien de Baroncelli (1852-1926) in " Les Pyrénées de Bayonne à Perpignan". (Gallica / Bibliothèque nationale de France).

Arrêtons-nous un instant pour l'examiner plus à l'aise.

Le gave, descendu des lacs et des glaciers des hautes cimes, arrive au sommet de la crête, serré, rapide, et, d'un bond, s'élance au bas de la montagne ; on dirait une immense colonne de cristal tournoyant sur elle-même et prête à se briser dans l'abîme. À quelque distance du sol, une des assises du roc s'avance au-devant de la chute et fait jaillir des myriades de petits filets argentés, qui semblent se jouer sur la surface de l'immense plate-forme. L'eau, brusquement arrêtée, hésite un moment comme pour reprendre haleine, puis retombe en nappe splendide sur le lit que les siècles lui ont creusé dans le schiste. Le choc de ces masses ébranle l'air et vous donne comme le vertige ; une poussière humide fouette votre visage, tandis que le gave, reprenant sa course, s'échappe, plein de soubresauts et d'écume à travers les rochers qui jonchent le pied de la cascade et disparaît au fond du val.

Si la journée n'est pas trop avancée, escaladez la montagne; un spectacle non moins grandiose vous dédommagera de vos fatigues. Jamais site plus sauvage que cet encaissement de roches grissâtres qui se pressent et se tordent, comme dans les convulsions d'une agonie terrible ; on dirait la charpente entr'ouverte d'un Titan foudroyé. Quatre petits lacs ⁷, étagés aux diverses hauteurs, reflètent dans leurs eaux noires les nuages qui courent dans l'espace et les glaciers accrochés aux flancs de la muraille de granit ; le vent, qui s'engouffre dans ces précipices, les remplit d'harmonies sinistres. Après deux heures de marche à travers d'énormes blocs de roches croulantes, antiques débris de la montagne, vous arrivez enfin devant une faille gigantesque, taillée par la main de la nature dans la crête granitique : c'est le port de Sounou, c'est-à-dire le passage qui permet de pénétrer en Espagne. Un autre passage moins fréquenté, appelé port de Guillou ⁸, se trouve un peu plus loin vers l'Est ; plus loin encore, et dans la même direction, on voit un troisième port dont l'escarpement est rarement accessible... ».

Il est intéressant de noter que toute la première partie de cette description est aujourd'hui caduque, comme le montrent cette carte postale du début du XX^e siècle et cette photo prise aujourd'hui (ci-dessous) : l'abandon des activités agricoles (pâturages et exploitation de la hêtraie) a profondément modifié l'image de la basse vallée de l'Ars.



3. À gauche, Carte postale : « La grande Cascade d'Ars, la plus belle des Pyrénées »- Août 1918, (Rosalis, Bibliothèque municipale de Toulouse) – À droite, La cascade d'Ars, printemps 2015 (Photo Pierre Lehimas).

7. « Le premier de ces lacs est le lac de Cabanas, ainsi nommé à cause d'un énorme rocher qui sert d'abri aux pâtres et aux douaniers les jours de pluie; le second, le lac de las Touëttes (lac des Abris), explique son nom de la même façon que le précédent ; le troisième, le plus grand de tous, est le lac de l'Ile, à cause d'un îlot qui se forme sur ces bords quand les eaux sont basses ; le quatrième est le lac de la Laouzo; il tire son nom de la pierre, en langue du pays, Laouzo, qu'on voit sur une partie de sa rive. Ces lacs sont très poissonneux. Les touristes se demandent d'où viennent les truites qui les peuplent, et comment ces animaux peuvent vivre l'hiver sous l'épaisse couche de glace qui les recouvre. La réponse est bien simple. La cascade est d'époque géologique récente, et, avant l'exhaussement de cette partie de la montagne, les eaux des étangs communiquaient librement avec celles du vallon. Quant à la glace qui recouvre les lacs pendant l'hiver, elle sert d'écran aux poissons, qui se trouvent ainsi abrités contre les rigueurs d'un froid sibérien, de sorte qu'ils conservent au fond de l'eau une température à peu près uniforme », in « Aulus-les-Bains et ses environs : souvenir des Pyrénées », par Adolphe d'Assier, 1884 (cf. note 3).

8. « Guillou, montagne de l'Aigle, du mont Guilo (Aigle) », in « Aulus-les-Bains et ses environs : souvenir des Pyrénées », par Adolphe d'Assier, 1884 (cf. note 3).

1.2. Descriptions géographique et géologique

L'étude préalable au classement de la cascade d'Ars, commandée par la DRAE de Midi-Pyrénées, en avril 1988 (annexe 2), apporte un éclairage sur la composition particulière de cette vallée orientée sud/nord :

« ...La composition du sous-sol est très simple dans ses grandes lignes et facilement lisible sur le site.

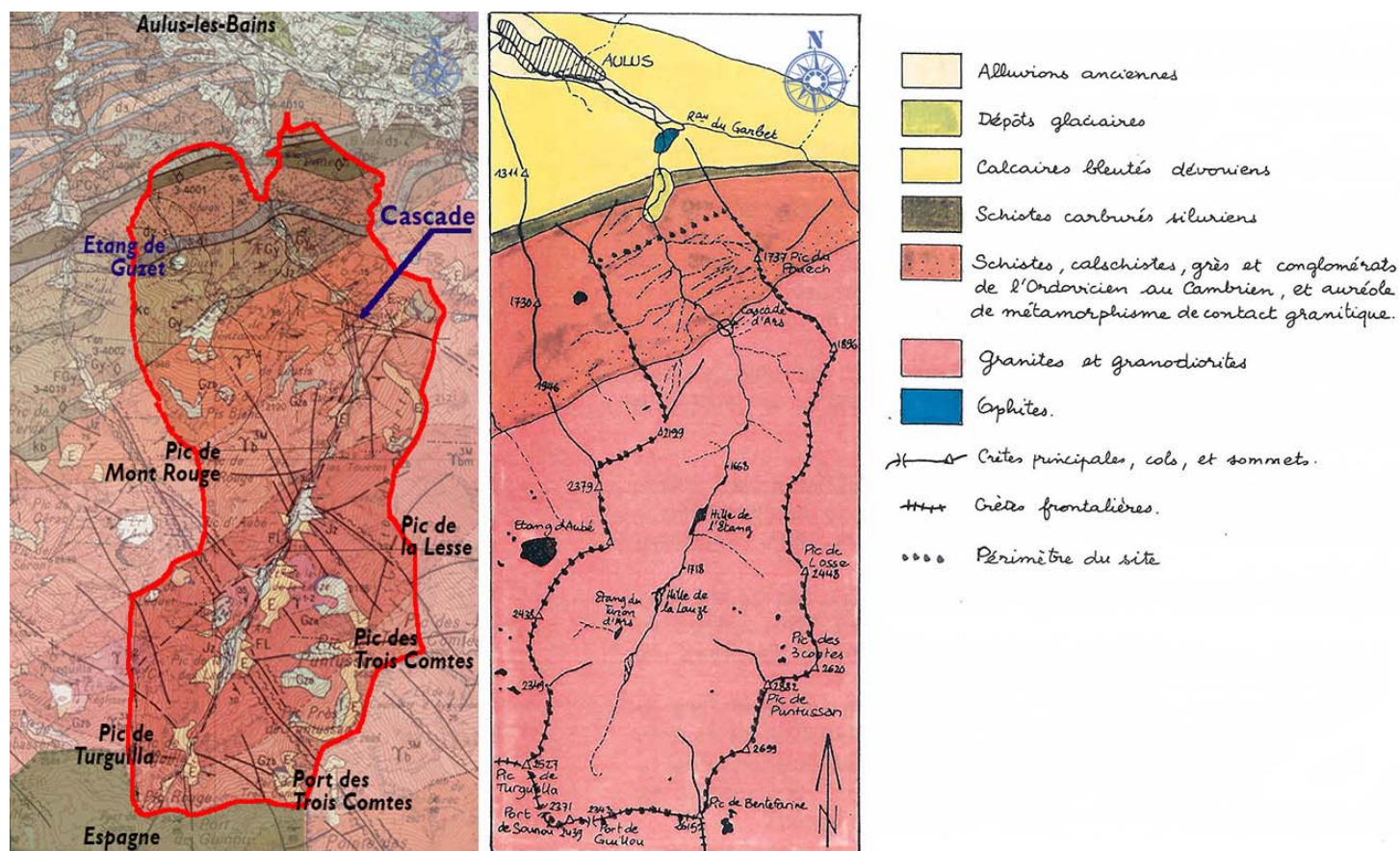
La partie aval est constituée de roches métamorphiques du primaire (Silurien au Cambrien) : schistes, calcschistes et parfois grès. La partie amont est constituée de roches éruptives : granites et granodiorites. Celles-ci font partie d'un vaste noyau intrusif qui s'est soulevé lors des grands plissements hercyniens. Tout autour de ce noyau, les formations primaires ont été repoussées et plissées et ont subi un métamorphisme de contact sur une auréole de 600 mètres de large environ.

La limite Nord entre ces deux types de roches est approximativement orientée [ouest-sud-ouest/est-nord-est] et passe approximativement à mi-hauteur de la cascade d'Ars.

La nature et la configuration du sous-sol qui viennent d'être décrites constituent un élément fondamental de la compréhension du site et lui donnent, pour une très large part, son caractère exceptionnel.

En effet, dans le secteur étudié, le contact entre les deux types de roches est marqué par une rupture de pente de 250 mètres de hauteur environ et constituée d'une succession de falaises où s'écoulent les trois chutes de la cascade d'Ars.

Par ailleurs, la roche granitique, de par ces particularités (grande résistance à l'érosion, imperméabilité totale), détermine l'existence d'un réseau hydrologique important et influe fortement sur le développement de la végétation. Aussi, les paysages que l'on observe sur ces montagnes granitiques se distinguent-ils très fortement des massifs voisins... ».



4. Cartes géologiques (à gauche, le périmètre proposé sur fond Géoportail avril 2018 et, à droite, étude préalable au classement de la cascade d'Ars, DRAE de Midi-Pyrénées - avril 1988). On peut noter, sur la carte de gauche, l'intégration du cirque de l'étang de Guzet dans le site classé, suite à la demande de la municipalité et à la mission d'inspection générale d'août 2016.

[...] La haute vallée d'Ars présente donc une grande diversité de formes glaciaires d'un grand intérêt, tant sur le plan de l'histoire quaternaire du site, que sur les plans écologique et paysager. ... ».



Ainsi que l'indiquait l'étude de 1988, « ... le site étudié appartient à un secteur de la chaîne qui est très profondément marqué par son histoire géologique : le noyau granitique intrusif a bousculé les

reliefs primaires et un décalage s'est constitué entre les deux types de terrain [...] ce décalage [correspondant] à un dénivelé important, de 250 mètres, marqué par des falaises abruptes [où] s'écoule la cascade d'Ars, l'une des plus hautes et des plus spectaculaires des Pyrénées. ».

Compte tenu de cette rupture importante, la partie haute de la vallée est restée relativement vierge de toute activité humaine, mis à part, de juin à septembre, pour des estives et une voie d'échanges entre l'Espagne et le Couserans⁹.

Du point de vue pittoresque, ce classement, qu'une mission d'inspection générale a confirmé en août 2016, est une évidence.

En revanche, malgré le caractère géomorphologique particulier de cette vallée, celui-ci n'est pas si exceptionnel qu'il faille retenir un critère scientifique.

Enfin, cette voie d'échanges entre l'Espagne et le Couserans a été utilisée durant la seconde guerre mondiale, quand des familles juives furent assignées à résidence à Aulus-les-Bains, et que certaines d'entre-elles furent sauvées, grâce à des habitants¹⁰ de la commune qui leur firent gagner l'Espagne, en plein hiver, par ce passage. Malgré la demande de la municipalité de lier l'action généreuse et courageuse de quelques-uns de ses habitants durant la seconde guerre mondiale à ce site, passage vers l'Espagne et la liberté, cette action ne s'est pas limitée à cette seule vallée des Pyrénées (ce qui ne lui enlève rien) et il me semble difficile de retenir le critère historique sur ce fondement.

La municipalité s'est rangée, avec regrets, à ce point de vue et c'est donc le seul critère pittoresque qui est retenu.

2.2. Délimitation du site

Dans la haute vallée, le périmètre s'est imposé naturellement, en suivant les lignes de crête, de sommet en sommet. En revanche, la limite a été plus délicate à tracer pour la basse vallée de l'Ars. Trois questions se sont posées : faut-il intégrer le "cirque" de l'étang de Guzet ? Faut-il descendre plus bas dans la vallée quitte à intégrer des parcelles appartenant à des propriétaires privés dans le classement ? Et enfin, quelle limite à partir du Pic de Pouech, au nord-est ?

2.2.1. Intégration de l'étang de Guzet (au nord-ouest)

La limite ouest du site suit la ligne de crête, de sommet en sommet jusqu'au pic de Mont Rouge, situé à 2 379 mètres d'altitude, où elle se sépare en deux branches vers le nord, formant un Y. L'étude de 1988 avait privilégié la branche est de l'Y, en suivant la crête d'une distance de neuf cent mètres jusqu'au Cap du Pis Blanc. Après en avoir discuté sur place avec les élus, nous sommes convenus qu'il valait mieux suivre la ligne de crête de la branche ouest du Y, plus longue – un kilomètre six cent – et ainsi intégrer l'étang de Guzet dont l'exutoire alimente l'Ars.

Par ailleurs, le GR10 qui conduit au sommet de la cascade, redescend dans la vallée en passant tranquillement par cet étang.

2.2.2. Intégration des parcelles appartenant à des propriétaires privés (au nord)

L'intégration des parcelles appartenant à des propriétaires privés, dans la partie basse de la vallée, n'apporte rien de plus à la qualité du site de la vallée. De plus, certains propriétaires des parcelles, limitrophes des parcelles communales, sont opposés au classement au titre des sites.

Lors de la mission d'août 2016, en accord avec les élus j'ai estimé que l'exclusion de ces parcelles, outre qu'elle ne modifiait en rien la force du site, faciliterait sa gestion future.

Le site sera donc situé en totalité sur des parcelles dont la commune est propriétaire.

2.2.3. Limite à partir du pic de Pouech (au nord-est)

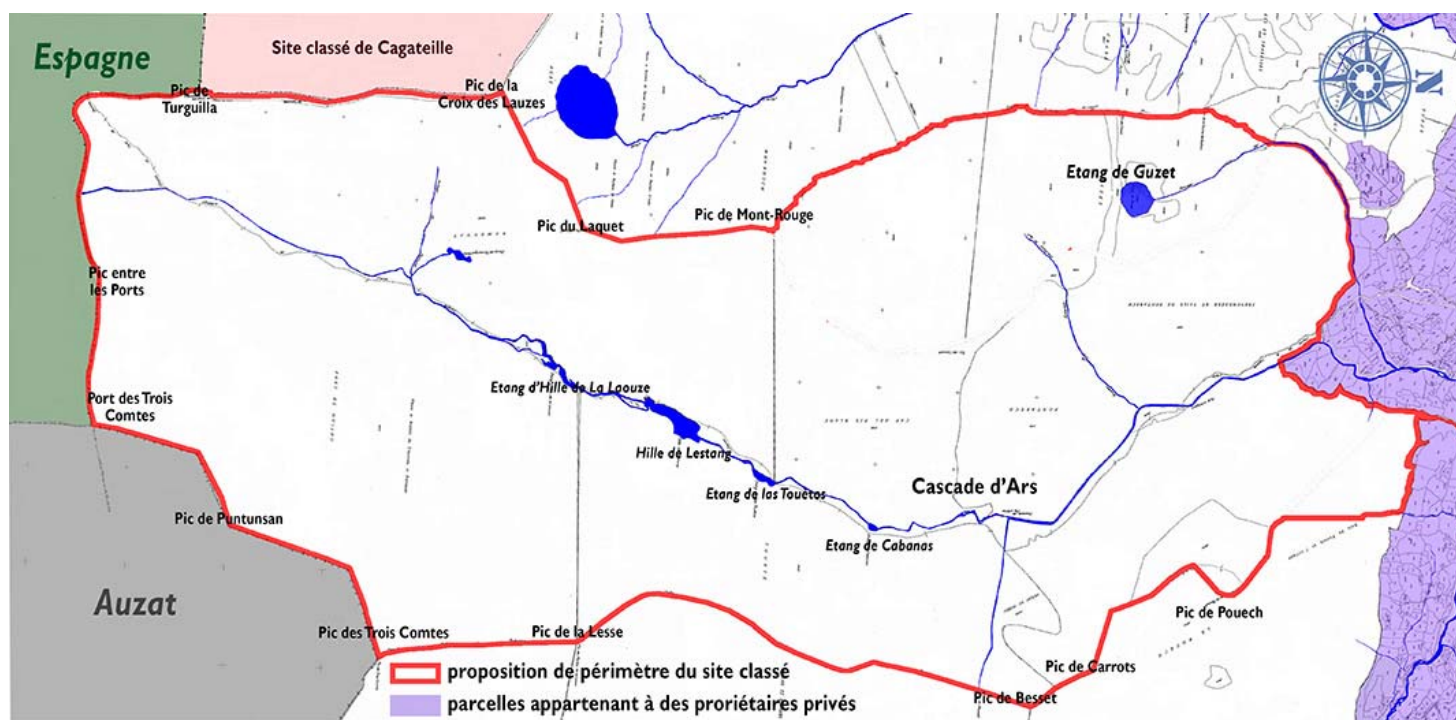
À l'est, la limite du site suit également la ligne de crête, de sommet en sommet, jusqu'au pic de Pouech. Cependant le contrefort du pic est constitué d'une grande parcelle qui rentre profondément dans la vallée d'Ars et dans la vallée voisine du Garbet. Cette délimitation cadastrale n'étant pas satisfaisante, j'ai donc proposé d'appuyer le tracé sur une ravine qui rejoint un ruisseau cadastré en pied de montagne et donne ainsi une limite cohérente au site.

⁹. « Le Couserans (Coserans en occitan) est une petite province historique du Languedoc pyrénéen, située dans la partie occidentale du département de l'Ariège. C'était à l'origine une cité gallo-romaine devenue un évêché de l'antique Église des Gaules qui se maintint jusqu'à la Révolution. » (Wikipedia, août 2016).

¹⁰. Le titre de « Justes parmi les nations » a été décerné à trois d'entre eux, Jean-Baptiste Rogalle, Jean-Pierre Acgouau et sa fille Jeanne (épouse Rogalle) qui firent aussi passer en Espagne des résistants et des réfractaires du S.T.O.

2.3. Contexte juridique et administratif

Sur le plan juridique, ces terrains appartiennent à la commune d'Aulus-les-Bains. C'est le cas de la haute vallée, des cirques, de la cascade et de la basse vallée.



6. Carte cadastrale, le tracé du projet de classement est en rouge, les parcelles propriétés de la commune d'Aulus-les-Bains sont en blanc (Fond DREAL 2015 / modification IG 2018).

Par ailleurs, la cascade et la vallée d'Ars sont situées dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises¹¹.

Enfin, dans sa partie sommitale, au sud-ouest, la vallée est contiguë à l'ensemble formé par le cirque de Cagateille et ses vallées suspendues sur le territoire de la commune d'Ustou (classement du 15 septembre 1993).

3. Instruction du projet de classement

3.1. Enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté de la préfète de l'Ariège du 27 juillet 2017. Elle s'est déroulée du 21 août au 19 septembre 2017 et a été confiée à Monsieur Gérard Bautista, commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public en mairie d'Aulus-les-Bains. Le dossier était également consultable sur les sites internet de la DREAL Occitanie et de la préfecture.

L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'affichage officiels de la mairie ainsi qu'en différents points du site. Il a également fait l'objet de parutions dans "La Dépêche du Midi" et "La Gazette Ariégeoise".

Le commissaire enquêteur a effectué trois permanences en mairie d'Aulus-les-Bains. Au total cinq observations ont été formulées par écrit, émanant de particuliers. Quatre interventions sont en faveur du classement, la cinquième émet des réserves par crainte de la mise en œuvre de mesures restreignant les randonnées.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au classement le 16 octobre 2017, en recommandant « ...qu'une réflexion puisse être engagée entre la commune, ses habitants et les pouvoirs publics afin de proposer des places de stationnement supplémentaires et d'accroître les capacités

¹¹. www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

d'accueil touristiques sur la commune d'Aulus-les-Bains... ».

3.2. Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège, réunie le 26 octobre 2017, sous la présidence de M. Christophe Hériard, secrétaire général de la préfecture a émis un avis favorable unanime (annexe 1).

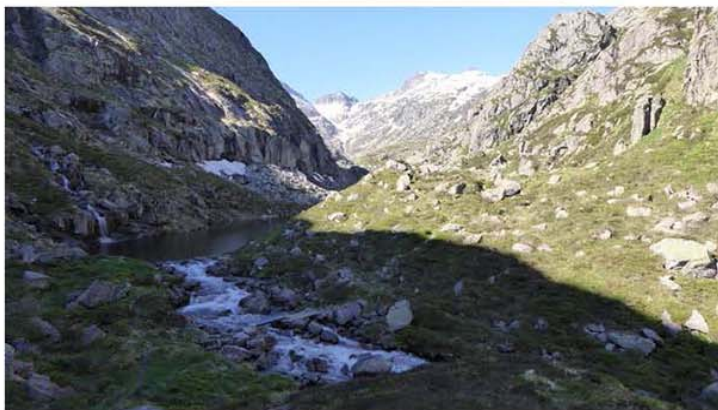
Par ailleurs, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises a donné un avis favorable au classement ainsi, qu'à l'unanimité, le conseil municipal d'Aulus-les-Bains lors de sa séance du 30 septembre 2017.

4. Conclusions

Je suggère à votre commission de délibérer favorablement sur le classement de ce site, dans le périmètre déterminé en accord étroit avec la commune d'Aulus-les-Bains, sur le seul critère pittoresque et désigné sous le nom de « site classé de la cascade et de la vallée d'Ars ».



Jean-Marc Boyer



	1	
2		3
4		5
	6	

7. Cascade d'Ars en vision lointaine (1). Cascade d'Ars (2). Étang de Cabanas (au fond, le Mont rouge) (3). Étang de la Hille de la Lauze (4). Étang de Guzet (5). Haute vallée d'Ars depuis le Mont rouge (6) - (Photos Pierre Lehimas, mai 2016)

Annexe 1

Procès-verbal de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Ariège du 26 octobre 2017



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
Direction de l'aménagement
Département Sites et Paysages
Division Territoriale Ouest
Affaire suivie par : Pierre Lehimas
Téléphone : 05.61.58.65.24
Courriel : pierre.lehimas@developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'appui territorial
Cellule environnement
Dossier suivi par : Caroline Pasquier de Francieau
Tél : 05.61.02.10.14
courriels : caroline.pasquier-de-francieau@ariège.gouv.fr
pref-appui-territorial@ariège.gouv.fr

Procès-verbal de la réunion de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 26 octobre 2017

Le 26 octobre 2017 à 9H30, la CDNPS, formation « sites et paysages » s'est réunie à la préfecture de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture.

L'ordre du jour de cette réunion est joint, en annexe 1, au présent compte-rendu.

Etaient présents :

1. M. Pierre LEHIMAS, DREAL
2. M. Julien DELPHIN, UDAP
3. M. Thierry RIEU, DDT
4. M. Daniel STRUB, Comité écologique ariégeois.
5. M. Nicolas FERRE, architecte
6. Mme Nathalie BALLAGUY, paysagiste
7. Mme Catherine MAISSANT, archéologue.
Mme Rosy FAUCET, Préfecture, DCIAT

Etaient excusés :

M. André ROUCH, conseiller départemental du Couserans Est,
M. Alain NAUDY, maire d'Orlu,
M. Jean-Jacques MICHAU, président de la communauté des communes de Mirepoix
M. Patrick LAFFONT, conseiller départemental du canton de Mirepoix,
M. Olivier GUILLAUME, laboratoire du CNRS de Moulis,
Mme Nathalie ASSASSIN-DUMONS, Architecte.

1 rue de la Cité administrative – CS 80002 - 31074 TOULOUSE CEDEX 9 – Tél. 05 61 58 50 00 <http://www.occitanie.gouv.fr>
2, rue de la Préfecture-Préfet Claude Erignac - B.P. 40087 - 09007 Foix cedex-Standard 05.61.02.10.00 www.ariège.gouv.fr

Monsieur le secrétaire général remercie les participants de leur présence et constate que le quorum est atteint. Puis il ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

DOSSIER N°1 : PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DE LA CASCADE ET DE LA VALLÉE D'ARS

Un rappel chronologique des principaux éléments de la procédure en cours est présenté. Ce projet a été élaboré en 2015 et 2016 avec monsieur le maire d'Aulus-les-Bains et deux de ses adjoints en collaboration avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège.

Une mission d'inspection générale effectuée en août 2016 a permis de définir précisément le périmètre du site proposé au classement. Un dossier qui comprend un rapport de présentation, un plan de délimitation du site à classer et les plans cadastraux correspondants a été élaboré par la DREAL Occitanie.

Ce dossier a été soumis à enquête publique du lundi 21 août au mardi 19 septembre 2017. Le commissaire enquêteur, monsieur Gérard Bautista a remis à madame la préfète de l'Ariège son rapport et ses conclusions favorables à ce projet le 16 octobre 2017. Il a formulé une recommandation qui consiste à ce qu'une réflexion puisse être engagée entre la commune, ses habitants et les pouvoirs publics afin d'accroître le nombre de places de stationnement et les capacités d'accueil touristique de la commune d'Aulus-les-Bains.

Enfin, le conseil municipal d'Aulus-les-Bains a délibéré favorablement à l'unanimité pour ce projet de classement le 30 septembre 2017.

Monsieur Pierre Lehimas présente un diaporama qui permet aux membres de la commission de prendre connaissance plus en détail du site de la cascade et de la vallée d'Ars proposé au classement. A l'issue de cette présentation monsieur le secrétaire général demande à monsieur le maire d'Aulus-les-Bains s'il a des observations à formuler.

Monsieur le maire indique qu'il souscrit pleinement à la recommandation formulée par le commissaire enquêteur. Il considère que ce futur site classé va contribuer à accroître la notoriété de sa commune et constituer un atout touristique supplémentaire. Il rappelle également l'histoire riche de la vallée d'Ars, lieu de passage et d'échanges avec l'Espagne, d'actes remarquables de courage durant la seconde guerre mondiale.

Monsieur le secrétaire général demande ensuite si des membres de la commission ont des observations à formuler.

Monsieur Daniel Strub se réjouit de ce projet de classement mais demande pourquoi la vallée adjacente du Garbet à l'est ou le secteur du Fouillet à l'ouest n'ont pas été intégrés dans ce projet de classement compte tenu qu'ils bénéficient également d'une grande qualité paysagère.

Monsieur Pierre Lehimas reconnaît la grande qualité paysagère des secteurs évoqués et rappelle que les élus d'Aulus-les-Bains ont envisagé initialement que la vallée du Garbet puisse être intégrée à ce projet de classement. Toutefois, interrogé sur une telle possibilité l'inspecteur général monsieur Jean-Marc Boyer qui supervise les projets de classement au titre des sites a fait savoir qu'un projet de site classé ne devait, sauf cas particulier, ne concerner qu'une vallée et non plusieurs.

Après avoir remercié monsieur le maire pour ses compléments d'information et en l'absence d'autres observations, monsieur le secrétaire général propose aux membres de la commission d'émettre un avis.

Un avis favorable à l'unanimité est émis.

DOSSIER N° 2 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LA GROTTA TOURISTIQUE DE LA RIVIÈRE SOUTERRAINE DE LABOUCHE

Monsieur Pierre Lehimas présente la demande d'autorisation de travaux déposée par monsieur Alain Hoarau, directeur de l'exploitation de la rivière souterraine de Labouiche. Les travaux projetés concernent, dans la partie touristique ouverte au public, deux secteurs que sont le débarcadère amont et le passage bas.

Pour le premier, il s'agit de relever la hauteur sous roche d'environ 80 cm sur une longueur de 13 mètres environ et 2,50 m de largeur afin de faciliter le débarquement des touristes et améliorer la sécurité des guides lors des changements de barques.

Pour le second, l'intervention consiste également à relever la hauteur sous roche de 40 cm sur une longueur d'environ 3,00 m et en conservant la largeur de passage existante.

Monsieur le secrétaire général demande ensuite à monsieur Yves Fois, gérant de la société fermière d'exploitation de la rivière souterraine de Labouiche s'il souhaite apporter des compléments d'information.

Monsieur Yves Fois indique que ces travaux sont envisagés pour accroître la sécurité des visiteurs contre les chocs possibles de leur tête avec la paroi.

Monsieur le secrétaire général donne ensuite la parole aux membres de la commission qui ont des observations à formuler.

Monsieur Daniel Strub fait remarquer qu'il est nécessaire de garder un minimum de « caractère naturel » à la découverte d'un milieu souterrain. A trop vouloir aménager on perd le côté « aventure » que doit procurer une telle visite.

Monsieur Nicolas Ferré partage cette remarque et suggère que les visiteurs puissent être dotés de casque. Il demande également s'il ne serait pas possible pour le passage bas qui est concrétionné d'excaver sur 40 à 50 cm plutôt que de relever la hauteur sous roche. Il appelle l'attention du gérant sur les risques de dommages que pourraient occasionner les micro-minages.

Monsieur Yves Fois fait valoir que l'artificier est un professionnel habitué à ce type de travaux en milieu souterrain et que toutes les précautions sont prises afin de protéger les concrétions. Sur la proposition d'excaver il demeure perplexe quant à sa faisabilité.

Monsieur le secrétaire général remercie monsieur Yves Fois pour ses compléments d'information et l'invite à quitter la salle afin que les membres de la commission puissent délibérer. Il lui indique qu'il sera rapidement tenu informé des suites données à sa demande.

Compte tenu des observations des membres de la commission, qui ne sont pas convaincus de la réelle nécessité de tels travaux, **le secrétaire général propose aux membres de la commission d'ajourner ce dossier et d'organiser une visite des membres sur le site, qui permettra de répondre aux questions suivantes :**

Ces travaux ne vont-ils pas dénaturer la grotte ? Les concrétions seront-elles protégées ? (Questions de M. Strub, CEA)

Est-ce que le port d'un casque de chantier (Nicolas Ferré, architecte) et l'utilisation d'une lampe, comme cela est prévu lors de la visite des grottes de Niaux (M. le secrétaire général), permettraient d'obtenir un niveau de sécurité équivalent ?

Ces travaux sont-ils indispensables pour la sécurité sachant qu'aucun accident grave n'a été enregistré ? (M. Strub, CEA et Mme Maissant, archéologue).

Monsieur Pierre Lehimas prendra contact avec l'exploitant afin qu'une visite sur place des membres de la commission puisse avoir lieu.

DOSSIER N°3 : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR THIERRY BARBAT

Monsieur Thierry Rieu, chef du service biodiversité-forêt à la direction départementale des territoires présente la demande de permis de construire qui consiste à adosser un auvent de 240 m² à un bâtiment agricole existant situé au lieu-dit « Coume Guilhem » à Montségur. Cet auvent sera réalisé en charpente métal couverte par une toiture en plaques ondulées type canalite, similaire à la toiture du bâtiment sur lequel il vient en appui.

Monsieur le secrétaire général demande à monsieur Thierry Barbat s'il souhaite apporter des compléments d'information relatifs à son projet. Il confirme la nécessité de cet auvent dans le cadre de son activité agricole.

Messieurs Daniel Strub et Nicolas Ferré s'interrogent sur la couleur de la toiture du bâtiment existant qui apparaît de couleur gris clair sur des vues aériennes alors que sur le photomontage joint au dossier la couleur de toiture proposée pour l'auvent est de couleur marron ou flamme.

M. Thierry Barbat confirme que la couleur proposée pour la toiture du auvent est identique à celle du bâtiment existant. Il ajoute que ses bâtiments ne sont pas visibles depuis le château de Montségur.

Plusieurs membres de la commission font valoir la nécessité que la couleur de la toiture de l'auvent soit identique à celle du bâtiment existant sur lequel il vient prendre appui.

Après avoir demandé à monsieur Thierry Barbat de bien vouloir quitter la salle afin que les membres de la commission se prononcent sur son projet monsieur le secrétaire général demande à ces derniers d'émettre un avis. **Un avis favorable à l'unanimité est émis.**

DOSSIER N°4 : DEMANDE D'AGRÈMENT DU PLAN SIMPLE DE GESTION DES FORÊTS DE L'ARENIST ET D'EMBEYRE

Monsieur Pierre Lehimas présente la demande d'agrément du plan simple de gestion des forêts de l'Arenist et d'Embeyre formulée par monsieur Alain Barbé.

Cette forêt d'une surface de 829 hectares est située en partie, pour 164 hectares, dans le site classé de l'ensemble formé par le site de Montségur par décret du 19 décembre 2001. Parmi les quinze parcelles concernées, treize numérotées de 1 à 13 correspondent à une futaie irrégulière de résineux et deux numérotées 14 et 15 à un mélange futaie taillis.

Les coupes programmées prévoient un traitement en coupe jardinatoire pour les parcelles 1 à 13 et une coupe d'amélioration pour les parcelles 14 et 15 avec un taux de prélèvement de 10 à 20% pour l'ensemble. L'exploitation forestière proposée ne nécessite pas la création de nouvelles pistes.

Ces règles de culture et le taux de prélèvement proposés doivent permettre de ne pas générer un impact paysager important.

Monsieur Daniel Strub intervient alors pour rappeler la richesse de la biodiversité de cette forêt et la démarche de mise en œuvre d'une protection de type réserve naturelle volontaire dont elle a fait l'objet à un moment donné. Il considère que l'exploitation forestière menée par monsieur Alain Barbe fragilise cette biodiversité notamment au niveau de l'avifaune.

En l'absence d'autre observation, le secrétaire général propose aux membres de la commission d'émettre un avis.

Un avis favorable est émis avec un vote contre : M. Daniel Strub.

Le secrétaire général lève la séance à 12h15.

Le président de séance



Christophe HERIARD





préambule

La présente étude a pour objectif de montrer la nécessité de protéger la vallée d'Ars, en Couserans (Pyrénées ariégeoises), dans le cadre de la loi du 2 Mai 1930.

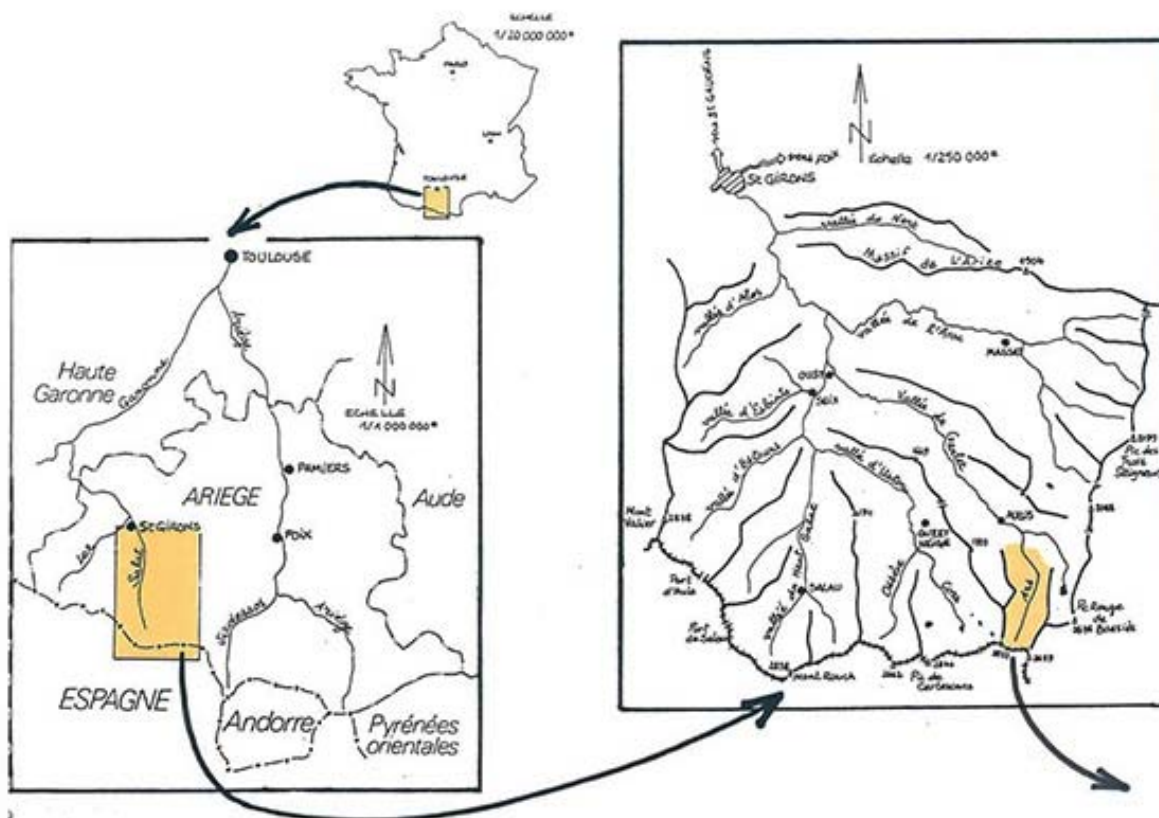
L'analyse présentée dans ce qui suit décrit tous les éléments qui composent ce site, en faisant ressortir leur caractère exceptionnel. Elle comprend quatre volets : le milieu physique, le milieu vivant, les activités humaines et le paysage.

Le chapitre des conclusions résume les arguments qui justifient la classification du site, et propose le périmètre exact de la zone à protéger ainsi que les mesures qui permettront de le valoriser.

Le site est situé dans la commune d'Aulus, du canton d'Oust, dans le département de l'Ariège.

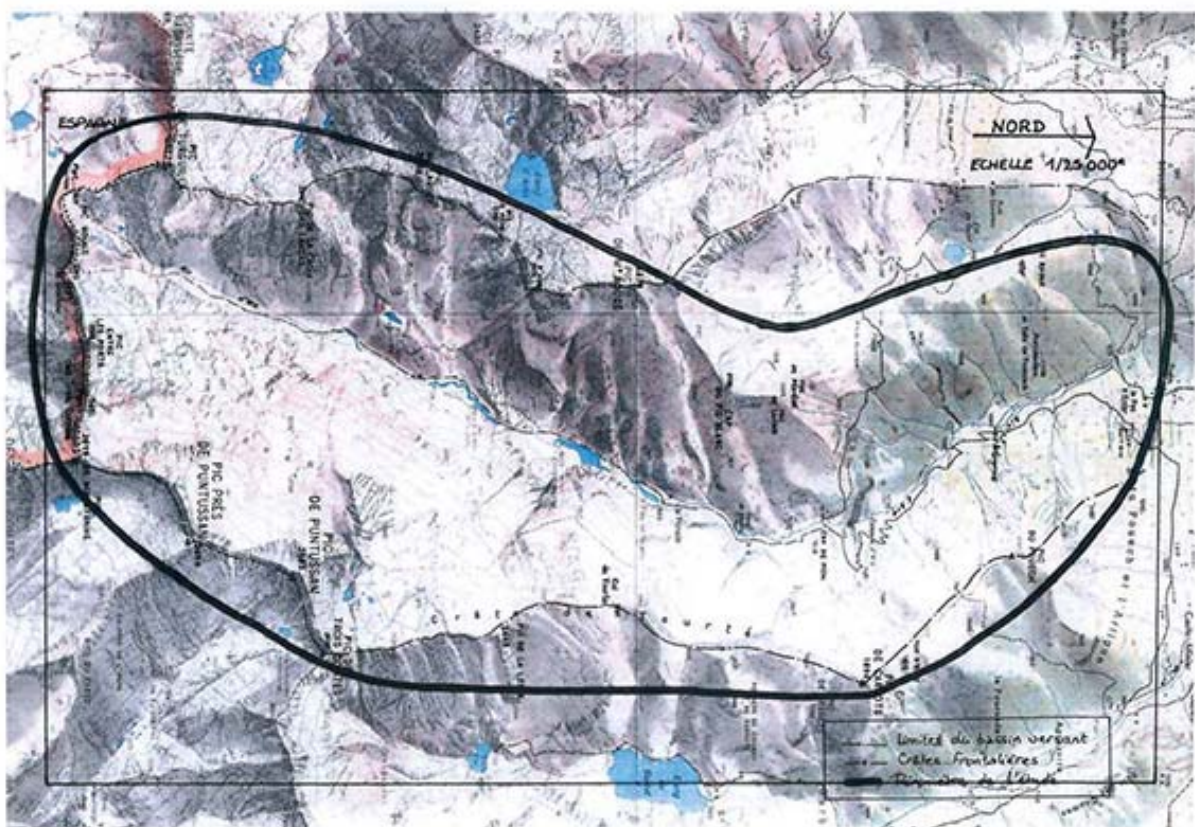
Depuis Saint giron, on y accède en remontant la vallée du Salat jusqu'à Oust, puis la vallée du Garbet jusqu'à Aulus. Depuis Aulus, on emprunte la route du col de la Trappe. A l'intérieur du premier lacet, on trouve sur la gauche un chemin forestier, non goudronné mais carrossable qui pénètre dans la vallée d'Ars.

6



2 . Périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude correspond aux crêtes sommitales qui délimitent la vallée du ruisseau d'Ars, depuis le pla de l'Artigou, en aval, jusqu'aux crêtes frontalières.



3 . Milieu physique

GEOLOGIE

La composition du sous-sol est très simple dans ses grandes lignes et facilement lisible sur le site.

La partie aval est constituée de roches métamorphiques du primaire (Silurien au Cambrien) : schistes, calcschistes et parfois grès.

La partie amont est constituée de roches éruptives : granites et granodiorites. Celles-ci font partie d'un vaste noyau intrusif qui s'est soulevé lors des grands plissements hercyniens. Tout autour de ce noyau, les formations primaires ont été repoussées et plissées et ont subi un métamorphisme de contact sur une auréole de 600 mètres de large environ.

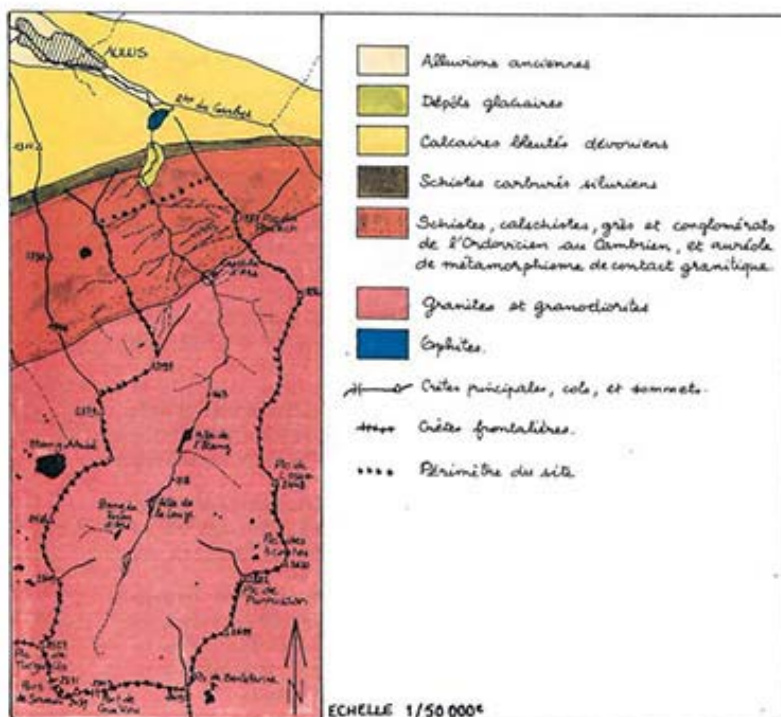
La limite Nord entre ces deux types de roches est approximativement orientée WSW-ENE et passe approximativement à mi-hauteur de la cascade d'Ars.

La nature et la configuration du sous-sol qui viennent d'être décrites constituent un élément fondamental de la compréhension du site et lui donnent, pour une très large part, son caractère exceptionnel.

En effet, dans le secteur étudié, le contact entre les deux types de roches est marqué par une rupture de pente de 250 mètres de hauteur environ et constituée d'une succession de falaises où s'écoulent les trois chutes de la cascade d'Ars.

Par ailleurs, la roche granitique, de par ces particularités (grande résistance à l'érosion, imperméabilité totale), détermine l'existence d'un réseau hydrologique important et influe fortement sur le développement de la végétation. Aussi, les paysages que l'on observe sur ces montagnes granitiques se distinguent-ils très fortement des massifs voisins.

14



GEOMORPHOLOGIE

Le relief actuel résulte d'une structure préexistante fortement remodelée lors des épisodes glaciaires. Au quaternaire en effet, la vallée d'Ars était occupée par un glacier qui alimentait celui de la vallée d'Aulus.

Trois niveaux géomorphologiquement bien individualisés peuvent être reconnus dans la partie haute de la vallée d'Ars : les crêtes sommitales, les cirques glaciaires suspendus et l'auge glaciaire en fond de vallée.

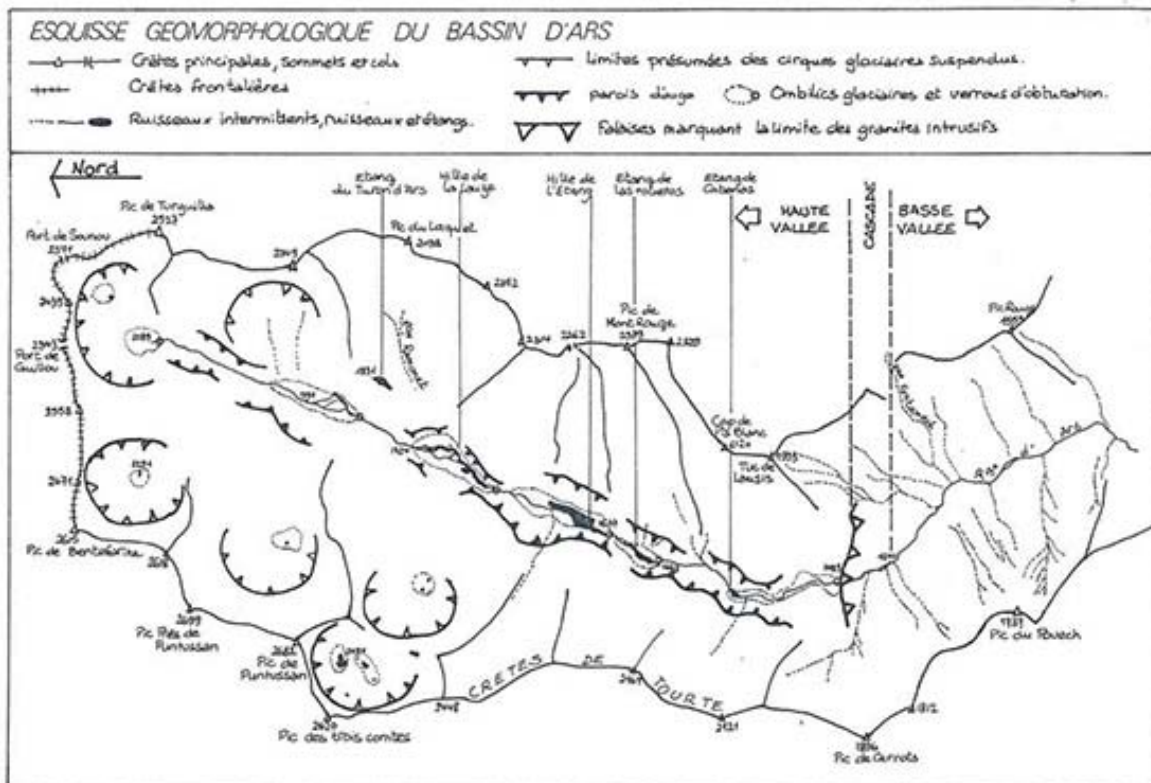
Les crêtes sommitales, dont l'altitude varie entre 1900 et 2700 mètres et qui émergeaient des glaces, ont été très profondément découpées par les alternances de gel et de dégel.

Ces crêtes dominent des **petits cirques glaciaires suspendus**, dont les parois sont en partie recouvertes par des éboulis très grossiers, non colmatés. Le fond de cirque est creusé en forme de cuvette ou "ombilic glaciaire", obturé en aval par un verrou. Actuellement, on observe de nombreux petits étangs qui se sont logés dans ces ombilics glaciaires, le verrou constituant un véritable barrage naturel.

Dans ces cirques, le substrat granitique est poli par les mouvements des glaces, en vastes dalles aplanies ou en énormes blocs arrondis. On distingue alors assez nettement le niveau supérieur des glaciers qui correspond à la limite entre les deux types de forme de roches : les unes polies par la glace, les autres très anguleuses, fragmentées par le gel-dégel.

Sur l'esquisse géologique présentée ci-contre, on observe que la haute vallée présente des versants dissymétriques. Sur le versant Est, un seul cirque s'est développé, alors que sur le versant Ouest, plus large et plus élevé, plusieurs petits cirques glaciaires se distinguent nettement.

17



L'ensemble de ces cirques glaciaires suspendus confluent dans la haute vallée d'Ars, qui se termine en aval au niveau de la cascade.

Le fond de cette vallée a été façonné par le glacier principal, en une auge glaciaire étroite, orientée SWS - NEN. Le fond de l'auge se présente comme un gigantesque escalier dont les marches correspondent à des ombilics glaciaires, et les contre-marches à des verrous.

Les ombilics glaciaires sont tous occupés par des étangs de forme allongée dans le sens de la vallée. Du Sud au Nord, il s'agit de l'étang de la Hille de la Lauze, de la Hille de l'Etang, de l'étang de las Touetos, et de l'étang de Cabanas.

Ces ombilics présentent en fait tous un stade plus ou moins avancé de colmatation par des éléments fins amenés par les ruissellements latéraux.

On observe donc tous les intermédiaires entre l'ombilic glaciaire dans sa forme quasi-primitive, occupé par un étang plus ou moins profond, et le pia, qui est un ombilic totalement colmaté, généralement occupé par des paturages. Entre ces deux types extrêmes, on observe des zones de bas-marais : étangs en cours de colmatation, colonisés par une végétation strictement hygrophile.

Les verrous correspondent à des étroitures de la vallée, à partir de laquelle s'amorce la contre-marche, ou zone fortement déclive, qui marque le passage vers l'ombilic suivant.

La haute vallée d'Ars présente donc une grande diversité de formes glaciaires d'un grand intérêt, tant sur le plan de l'histoire quaternaire du site, que sur les plans écologique et paysager, comme nous le verrons dans ce qui suit.

La partie haute de la vallée est séparée de la partie basse par une haute muraille très abrupte, dont la pente est de 80% en moyenne, pour un dénivelé de 250 mètres environ (Cf. paragraphe précédent).

19



1



3

La basse vallée commence à 1250 mètres environ et se termine à 816 mètres, à la confluence avec le Garbet. A ce niveau, l'auge glaciaire a été presque totalement masquée par l'accumulation de matériaux post-glaciaires: éboulis ou cônes de déjection. Le fond de la vallée est très encaissé, parfois marqué par de gorges profondes.

Photo 1 : Le Hille de l'Étang, à 1677 m.

L'ombilic est partiellement remblayé, côté Est, par des alluvions fins, sur lesquels se développent des petunages.

Au premier plan, l'étang se sépare en deux bras. Côté Ouest, l'eau très peu profonde est gagnée par la végétation aquatique: c'est le premier stade d'évolution vers le comblement de cette rive.

Photo 2 : Le Hille de la Leuze, à 1718 m.

Il s'agit d'un ancien étang dont le comblement est très avancé: les eaux du ruisseau d'Ars s'étaient dans l'ombilic en de nombreux bras anastomosés. Entre ces bras, des sols profonds et plus secs se sont constitués. Ils sont colonisés par des pelouses avec quelques touffes de Rhododendrons.

Photo 3 : Le pla de Pich, à 1500 m; vue vers le Nord, sur le verrou glaciaire qui ferme la haute vallée. La cascade s'amorce une vingtaine de mètres plus bas, après s'être engagée dans l'étréture qui figure au centre. Ce verrou marque également la limite de la hêtre-sapinière (cf. chapitre suivant).

21

HYDROLOGIE

Le substrat granitique étant totalement imperméable, le site présente un réseau hydrographique superficiel très important.

Sa structure très simple découle directement des formes de relief décrites plus haut.

Depuis les cirques glaciaires suspendus, se forment d'innombrables ruisseaux et ruisselets (pour la plupart non cartographiés). Leurs eaux sont parfois retenues dans les ombilics glaciaires pour former les petits étangs décrits plus haut, mais elles convergent ensuite toutes vers le fond de la haute vallée pour constituer le ruisseau d'Ars. Ce dernier prend sa source au pied du pic Rouge, à 2089 mètres. Son cours est très irrégulier, avec une alternance de sections où les eaux stagnent (étangs et bas marais des ombilics et des plas) et de sections où les eaux s'écoulent en un torrent bouillonnant (verrous glaciaires).

Au niveau de la rupture de pente qui marque la séparation avec la basse vallée, le ruisseau d'Ars forme une cascade impressionnante, constituée de trois chutes consécutives: la première, très étroite, atteint 80 mètres de hauteur; les deux autres sont plus étalées et moins hautes, de 40 et 20 mètres environ.

Au delà de la cascade, le ruisseau d'Ars s'engage dans la partie basse de la vallée, très encaissée, où il reçoit de nombreux affluents. Au niveau du pla de l'Artigous, c'est un torrent de grandes dimensions (presque 10 mètres de large) et dont le débit reste important, même à l'étiage.

22

4 . Milieu vivant

1 - Végétation

La flore du site étudié, par rapport aux autres massifs montagneux des Pyrénées ne présente rien d'exceptionnel et l'on peut même dire qu'elle est exceptionnellement pauvre, surtout à l'étage alpin.

Ceci s'explique par la nature granitique du sous-sol: les sols qui s'y développent sont acides et surtout très pauvres en éléments nutritifs. Ils sont peu profonds ou absents à l'étage alpin. La sélection des espèces est donc ici plus forte.

Les différentes formations végétales se répartissent classiquement selon un gradient altitudinal:

- l'étage montagnard, dominé par la forêt: hêtraie ou hêtraie-sapinière;
- l'étage subalpin, où alternent les landes à Rhododendrons, les pelouses à "Gispet", les pelouses à Nard et les bas-marais à Laïches;
- l'étage alpin où la végétation n'apparaît qu'en lambeaux de pelouses extrêmement rases.

Dans ce qui suit, nous nous sommes attaché à donner les composantes les plus caractéristiques des différentes formations végétales de chacun de ces étages. Pour plus de précisions, on pourra se reporter aux listes floristiques qui figurent dans un tableau, à la fin de ce chapitre.

L'ETAGE MONTAGNARD

La forêt colonise l'ensemble de la partie basse de la vallée, jusqu'à 1600 mètres environ (les quelques pâturages qui occupaient le fond étroit de la vallée, sont presque tous recolonisés par des stades plus ou moins avancés de la hêtraie).

Au dessous de 1100 mètres, c'est une hêtraie, qui se développe sur les terrains primaires, recouverts par des sols profonds. Elle est accompagnée du Tilleul à grandes feuilles, du Frêne, de l'Orme des montagnes et du chêne sessile, ce dernier étant presque toujours de petite taille.

Le Frêne, le Noisetier, le Saule Marsault et le Sureau noir se développent aux abords des ruisseaux.

A partir de 1100 mètres, le Tilleul, l'Orme et le Chêne disparaissent progressivement, et le Hêtre se développe seul.

Toutefois sur les versants les plus pentus, inaccessibles, notamment autour de la cascade d'Ars, on observe des lambeaux de sapinière.

En fait, si le Hêtre est largement dominant sur le site, c'est parcequ'il a été favorisé par une exploitation intense des bois jusqu'au début de ce siècle (cf. chapitre des activités humaines). En effet, après la coupe, le Hêtre a la possibilité de produire des rejets à partir de la souche, alors que le Sapin en est incapable.

On notera toutefois que le Sapin est souvent présent dans les hêtraies, sous forme de régénérations plus ou moins âgées (jeunes tiges de 0,30 à 2,50 m). Il est donc fort probable que dans les décennies qui viennent, ce qui apparaît actuellement comme une hêtraie pure, devienne une hêtraie sapinière.

A ce niveau, le substrat est en général recouvert par des éboulis

25

granitiques plus ou moins colmatés et le sous-bois est assez pauvre. On y trouve de nombreuses fougères, mais également la Myrtille, l'Hépatique, le Prénanthe des bois, l'Impatiens ne-me-touchez-pas, ...

Dans les zones humides et ombragées, on trouve des associations de hautes herbes dont les principales sont l'Angélique des bois, l'Epilobe des marais, l'Adénostyle, la Scrofulaire des Alpes, ...

Enfin, certains éboulis granitiques non colmatés n'ont pas encore été colonisés par la forêt. Seules quelques espèces peu exigeantes, mais qui recherchent la lumière, s'y développent. Il s'agit notamment du Framboisier dont la biologie est très bien adaptée à ce type de milieu (tiges rampantes stolonifères qui se fauillent dans le pierrier). Le sentier qui monte le long de la cascade d'Ars traverse ainsi des éboulis granitiques colonisés par de véritables "champs" de Framboisiers.

3 - La ceinture altimontaine.

Il s'agit d'une zone particulière, située à la limite entre la forêt montagnarde et les landes et prairies subalpines, approximativement entre 1600 et 1800 mètres d'altitude. Sur le site, cette formation ne se développe véritablement que sur le haut du versant Ouest du pic de Carrots; elle est présente sous forme de lambeaux sur le versant Nord des tucs de Pédrière et de Lausis; enfin, elle est absente dans le fond de la vallée.

Dans cette zone, le substrat est constitué d'un éboulis granitique très grossier, souvent chaotique, et dont les blocs sont presque toujours enrobés par un tapis épais de mousses. Une forte humidité y règne constamment, les eaux de ruissellement filtrant en permanence sous l'éboulis.

Il s'y développe une végétation phanérophytique très clairsemée, de petite taille (1 à 4 mètres au maximum). Les essences principales sont le Pin à

26

crochet, le Bouleau verruqueux, le Sorbier des oiseleurs, l'Alisier blanc, le Saule Marsault et parfois le Hêtre ou le Sapin.

Sous les arbres et entre les blocs, le Rhododendron et la Myrtille prennent un développement particulièrement important (jusqu'à 70 cm de hauteur). De grandes fleurs s'y mêlent à la bonne saison (Verge d'or, Pygmalion à feuilles d'Ancolie,...).

27

ETAGE SUBALPIN

L'étage subalpin correspond dans le site à l'ensemble de la haute vallée d'Ars, jusqu'à 2200 mètres d'altitude environ. Les formations végétales que l'on y observe sont radicalement différentes selon que l'on se trouve dans le fond de la vallée, peu déclive, ou sur les versants abrupts.

Dans les ombilics glaciaires, partiellement remblayés, des sols relativement profonds se sont formés et la végétation y est presque continue. Elle se présente sous forme d'une mosaïque d'associations végétales, réparties en fonction de l'humidité, la durée de l'enneigement et la pression du troupeau.

La lande à Rhododendron (*Rhododendron ferrugineum*) colonise les secteurs bien protégés par la neige en hiver.

Les zones enneigées très tardivement (Juin-Juillet) sont colonisées par une pelouse rase à Renoncule des Pyrénées (*Ranunculus pyrenaicus*). C'est une petite fleur blanche qui fleurit très brièvement mais par centaines à la fonte des neiges.

Les sols les plus profonds, à texture fine sont occupés par des pâturages : pelouses à Nard (*Nardus stricta*), Fétuque rouge (*Festuca rubra*) et Trèfle alpin (*Trifolium alpinum*). Une forte dominance du Trèfle alpin indique un plus long enneigement et une forte pression du troupeau.

Egalement, on trouve tous les intermédiaires entre la pelouse à Nard et les bas-marais à Laïches, en fonction du degré d'humidité des sols. Dans les bas-marais, l'hygromorphie est permanente; quelques touffes de Nard y sont encore présentes, mais les plantes qui dominent sont les Laïches, les Joncs, les Souchets et la Narthécie.

Enfin, les éboulis parcourus de filets d'eaux, sont colonisés par la Canche cespiteuse, la Molinie, la Grassette et la Selaginelle.

28

Sur les versants de l'auge et au niveau des verrous glaciaires, les falaises et les éboulis grossiers dépourvus de végétation dominant.

Au dessus des falaises, sur les versants moins pentus, on retrouve les landes à Rhododendrons dans les zones bien enneigées, les pelouses à Nard sur les sols humides, mais la formation qui domine est la pelouse à "Gispet" (*Festuca eskia*), robuste Fétuque aux feuilles piquantes, endémique des Pyrénées.



4

Photo 4 : la Hille de l'étang; la végétation hydrophile colonise les rives de l'étang et pénètre dans les zones d'eaux peu profondes.



5

Photo 5 : La haute vallée d'Ars avec, au premier plan, l'étang du Turon d'Ars; éboulis et pelouses à Gispet dominant sur les versants.

29

ETAGE ALPIN

A partir de 2000 m pour le versant exposé à l'Est et à partir de 2200 m. environ pour le versant exposé à l'Ouest, la végétation se raréfie pour faire place à un monde presque totalement minéral.

La lande a disparu. Les pelouses deviennent rases et sont localisées sur les zones de faible pente, entre les éboulis et les ressauts rocheux. La Gentiane alpine, la Raiponce hémisphérique, la Silène acaule, la petite Euphrase, l'Androsace carnée, etc, colorent vivement ces pelouses en été.

Dans les combes à neige, une végétation extrêmement rase, très spécifique (nombreuses espèces arctico-alpines) se développe: le Saule nain herbacé, la Cardamine alpine, la Véronique alpine, la Primevère à feuilles entières, la Doronique à grandes fleurs, en sont les principaux éléments.

30

2 - Faune

La richesse et la spécificité de la faune en montagne est d'une façon générale liée à la grande diversité des biotopes : falaises, éboulis, estives, landes, hêtraies, sapinières, torrents, lacs, bas-marais, se succèdent sur des territoires relativement peu étendus.

Sur le site étudié, les reliefs très vigoureux, leur faible accessibilité, le développement important de la hêtraie sapinière, la faible fréquentation des crêtes, favorisent la présence d'une faune montagnarde très variée, et qui présente un certain nombre d'espèces rares, voir exceptionnelles, telles que le Gypaète barbu, l'Aigle royal ou le Hibou grand duc.

Dans ce qui suit, nous avons distingué trois milieux principaux d'accueil : la hêtraie-sapinière, les estives, les landes et les falaises des étages alpins et subalpins, et enfin les ruisseaux et les étangs.

Pour chacun d'eux, les espèces les plus caractéristiques ainsi que leur biologie ont été rapidement décrites.

Les espèces qui sont suivies d'un * sont protégées; les espèces suivies de ** sont partiellement protégées (elles peuvent être tuées mais doivent alors être laissées sur place, la vente des peaux et la naturalisation étant interdites).

Egalement, les espèces qui sont citées comme gibier de montagne sont chassées 10 jours par an, durant le mois de Septembre. Les espèces citées comme gibier sont chassées durant la période normale, de début Septembre à début Janvier.

31

LA HETRAIE-SAPINIERE.

1- Avifaune.

- Le Roitelet huppé* et le Roitelet triple bandeau*.

Ce sont les plus petits oiseaux d'Europe (l'adulte pèse 5 à 6 g). Ils se nourrissent de moucherons et d'araignées capturés dans les mousses et les lichens. Leur nid en boule, constitué de mousses et de toiles d'araignées est accroché aux hautes branches des Sapins.

- La Mésange huppée* et la Mésange noire*.

Elles se nourrissent d'insectes, de larves et d'araignées, mais également de graines de conifères et de faines de Hêtre. Leur nid est aménagé dans une souche creusée, dans un ancien terrier, ou dans la niche d'un Ecureuil.

- Le Grimpereau des bois*.

Il possède de longues griffes qui lui permettent de s'agripper aux arbres; sa queue longue et rigide lui sert de point d'appui. Avec son long bec recourbé, il cherche sa nourriture dans les interstices des écorces: insectes, araignées, cloportes, mille-pattes et petits mollusques. Il construit son nid dans un trou d'arbre.

- Le Pic noir*.

Il est facilement reconnaissable à son plumage noir et lustré et à sa tête marquée par un bandeau rouge carmin. Il élimine une grande quantité de larves d'insectes xylophages ce qui compense largement les dégâts qu'il occasionne en creusant des cavités dans les troncs d'arbres pour y aménager son nid. Le Pic noir mange également des graines de conifères mais sa nourriture

32

préférée est la fourmi et ses nymphes.

- **Le Pouillot siffleur**.*

Il préfère les hautes fûtaies de hêtres au sous-bois dégagé. Il se nourrit dans les hauts branchages où il trouve de petites chenilles, des coléoptères, des pucerons, etc, mais il niche à même le sol, dans un creux qu'il tapisse de feuilles, de fibres et de crins.

- **Le grand Tétraz ou grand Coq de bruyère.**

C'est le plus gros oiseau de la famille des gallinacés. Il est étroitement inféodé aux sapinières montagnardes et n'existe plus en France que dans quelques stations pyrénéennes. C'est un gibier de montagne très recherché.

Sa nourriture est variée: bourgeons, jeunes pousses de sapins, insectes et baies en fonction des saisons.

Le nid est aménagé au sol, au milieu des buissons.

En général farouche et vigilant, le mâle est particulièrement vulnérable à la saison des amours, à la fin de l'hiver.

- **Le Hibou grand duc**.*

Longtemps persécuté, ce rapace nocturne est devenu très rare et s'est réfugié dans les contrées les plus reculées. De grande taille (jusqu'à 72 cm de hauteur), il se nourrit de petits rongeurs, de lapins, de hérissons, parfois de grenouilles, de poissons ou d'oisillons. Il niche en général dans une cavité, sur une paroi rocheuse, ou à terre, à l'abri d'un rocher.

2 - Mammifères.

- Mammifères carnivores : **Martre****, **Blaireau**, **Hermine****, **Renard** et **Chat sauvage**.*

Ils se nourrissent de petits rongeurs et d'oeufs, pour les mustélidés. Le Renard se gave de Myrtille, de Framboises et de baies de Sorbier en été et en

33

automne.

La vallée d'Ars est un lieu de passage traditionnel de l'**Ours brun** mais aucune trace n'y a été signalée depuis quelques années.

- Ongulés : **Sanglier** et **Isard**.

En populations assez faibles, ce sont les deux plus gros gibiers du site. L'Isard est un gibier de montagne très prisé; il ne stationne en forêt que pendant les périodes d'enneigement important.

- Rongeurs : **Loir**, **Lérot** et l'**Ecureuil*** sont en populations abondantes; le **Lièvre** est également présent mais plus rare.

- Insectivores : **Hérisson*** (il reste la plupart du temps à des altitudes inférieures à 1200 m).

Une grande partie des espèces qui viennent d'être décrites ne restent pas de façon exclusive en forêt. En effet, ils viennent souvent chercher leur nourriture dans les prairies, au bord des ruisseaux et sur les lisières des bois.

En particulier, la ceinture altimontaine (formation végétale intermédiaire décrite au paragraphe précédent), riche en arbres et arbustes à baies, a un rôle très important dans leur nutrition. On rencontre également à ce niveau de nombreuses espèces des étages supérieurs et notamment le **Lagopède** et la **Perdrix grise**.

34

LES ESTIVES, LES LANDES ET LES FALAISES DES ETAGES SUBALPIN ET ALPIN.

Peu de mammifères vivent au delà de l'étage montagnard. On citera toutefois le **Campagnol des neiges**, très abondant dans les estives subalpines. Egalement, dès la fonte des neiges, les groupes d'**Isards** quittent la forêt pour gagner les étages supérieurs.

L'avifaune reste par contre très variée. On distinguera les oiseaux qui nichent dans les éboulis, les landes et les estives de ceux qui nichent sur les parois rocheuses.

1 - Avifaune des éboulis, landes et estives.

- La Niverolle* et l'Accenteur alpin*.

Avec le Tichodrome cité plus bas, ce sont les passereaux qui atteignent les altitudes les plus élevées. Ils descendent en hivers dans les vallées, mais reviennent en altitude dès la fonte des neiges. Leur régime est varié: graines, baies, bourgeons, jeunes pousses, insectes en fonction des saisons.

- Le Traquet motteux* et le Pipit spioncelle*.

Ils nichent dans les landes et les éboulis et se nourrissent exclusivement d'insectes et de leurs larves. Egalement présent en plaine, le Traquet motteux est un migrateur (la distance entre le territoire d'hivernage et le territoire de nidification peut atteindre 10 000 km); le Pipit spioncelle est par contre sédentaire, mais il descend toutefois dans la vallée durant l'hiver.

- Le Lagopède ou Perdrix des neiges.

C'est un des rares animaux à rester en altitude en hiver. Il devient alors

35

totalelement blanc et présente de longues et fines plumes sur les pattes qui lui permettent d'évoluer facilement sur la neige. Il doit dégager la neige au bas des arbres ou sur les Rhododendrons pour trouver sa nourriture.

En été, le Lagopède change progressivement de plumage; celui-ci prend une teinte rousse sauf les ailes qui restent blanches. Le nid est aménagé dans une dépression, généralement à l'abri d'un rocher. Graines, fruits, bourgeons, insectes, vers, araignées et mollusques constituent l'essentiel de sa nourriture. C'est un gibier de montagne très recherché.

- La Perdrix grise.

Gibier également très recherché, la Perdrix grise présente le même régime alimentaire que le Lagopède. Elle passe toutefois l'hiver dans les vallées, en petites colonies.

2. - Avifaune rupestre.

- Le Rouge-queue noir*, le Merle de roche* et l'Hirondelle des rochers*.

Ces trois passereaux migrateurs nichent en été sur les crêtes rocheuses du site. Ils se nourrissent en happant des insectes au vol.

Le Rouge-queue et le merle aménagent leur nid dans une fissure, tandis que la mésange façonne un nid de boue, de paille et de plumes, collé contre une paroi.

- Le Tichodrome échelette*.

Bien reconnaissable à ses ailes panachées de rouge, de noir et de blanc, le Tichodrome chemine par bonds sur les parois rocheuses et glisse habilement son long bec recourbé dans les fissures où il chasse insectes, araignées et mollusques. Il niche dans une fissure.

36

- Le Crave à bec rouge* et le Chocard à bec jaune*.

Silhouette noire, bec rouge ou jaune, les Craves et les Chocards montrent une grande dextérité au vol.

Ils nichent en petites colonies sur les parois rocheuses. Leur régime alimentaire est très varié : baies, insectes, vers, escargots, limaces, parfois petits vertébrés.

- Le grand Corbeau*.

Entièrement noir et de grande taille (62 cm), le grand Corbeau a longtemps été persécuté et s'est réfugié dans les territoires les plus sauvages. Il se nourrit de tout, mais il préfère surtout les charognes qu'il n'hésite pas à disputer aux grands rapaces.

Il construit son nid dans les falaises, sur une vire ou dans un recoin, avec des branchages; la coupe centrale est tapissée d'herbes sèches.

- Le Gypaète barbu*.

Avec ses yeux cerclés de jaune et de rouge, son masque et sa barbe noire, sa taille imposante (1,10 m), ce grand rapace a suscité la crainte et a été victime d'une chasse effrénée : seule une dizaine de couples subsiste dans les Pyrénées.

Sa silhouette en vol est reconnaissable à sa longue queue cunéiforme de couleur sombre, alors que sa poitrine et ses pattes plumées sont claires.

Essentiellement charognard, il emporte les os dans les airs pour les laisser tomber sur des pierres afin de les briser. Il recueille alors la moëlle dont il est friand.

L'aire du Gypaète est installée dans les falaises, sur une corniche inaccessible.

- L'Aigle royal*.

Plus petit que le Gypaète (90 cm), sa silhouette au vol est caractéristique : tête proéminente, queue arrondie, également bien dégagée du corps, couleur

37

uniformément brune, sauf les jeunes qui ont des taches claires sous les ailes et la queue.

L'aigle se nourrit de proies diverses qu'il tue d'un coup de bec: Lagopèdes, grand Tétràs, jeunes isards, agneaux, petits rongeurs, Hérissons, Lézards. Il est occasionnellement charognard.

Le Gypaète barbu et l'Aigle royal, comme l'Ours brun, se trouvent à l'extrémité de chaîne alimentaire de l'écosystème montagnard. Leur équilibre est donc fragile et leur territoire de chasse est très étendu et dépasse largement le périmètre du site.

Le maintien de ces deux espèces tient largement à la conservation de grands territoires très faiblement humanisés. Jusqu'ici en effet, les routes de la vallée d'Ars et des vallées voisines (Ossès, Cors, Fouillet, Garbet) ne dépassent pas 1200 mètres d'altitude.

38

RUISSEAUX ET LACS.

- Poissons.

La **Truite fario** et le **Saumon de fontaine** sont présents dans les principaux torrents et dans les étangs.

- Batraciens.

Ils vivent en populations importantes autour des étangs, dans les mares, les marais et les ruisseaux. On citera la **Salamandre tachetée***, la **Grenouille rousse**, le **Crapaud** et surtout l'**Euprocte***, espèce endémique des Pyrénées.

- Mammifères.

Le **Desman***: Espèce endémique des ruisseaux pyrénéens, c'est un mammifère de petite taille, presque aveugle et dont l'allure est très caractéristique : pieds palmés, longue queue comprimée latéralement et museau effilé. Le desman chasse longuement sous l'eau, et fouille sous les cailloux du lit où il trouve sa nourriture : larves d'insectes et petits crustacés.

Sa présence dans le site n'a pu être vérifiée, l'animal étant très difficile à observer, mais elle est très probable étant donné qu'il est signalé dans les vallées voisines, dans des ruisseaux semblables.

Listes floristiques

1. ETAGE MONTAGNARD

Hêtraie

- Fagus sylvatica** (Hêtre)
- Abies pectinata** (Sapin)
- Sambucus racemosa** (Sureau à grappes)
- Vaccinium myrtillus** (Myrtille)
- Luzula sylvatica** (Luzule des bois)
- Oxalis acetosella** (Surelle, Oseille des bois)
- Impatiens Noli-tangere** (Balsemine ou Impatiens-ne-me-touchez-pas)
- Prenanthes purpurea** (Prénanthe pourpre)
- Poa nemoralis** (Paturin des bois)
- Helleborus viridis** (Hellébore verte)
- Deschampsia flexuosa** (Canche flexueuse)
- Hypericum pulchrum** (Millepertuis gracileux)
- Fragaria vesca** (Fraise des bois)
- Blechnum spicant** (Fougère en épi)
- Athyrium filix-femina** (Fougère femelle)
- Aspidium lonchitis** (Fougère en forme de lance)

Sous-bois humides

- Adenostyles albifrons** (Adénostyle à feuilles blanchâtres)
- Chrysosplenium oppositifolium** (Dorine ou Cresson doré à feuilles opposées)
- Pedicularis silvestris** (Pédiolaire des bois)
- Epilobium palustre** (Epilobe des marais)
- Parnassia palustris** (Parnassie)
- Angelica silvestris** (Angélique des bois)

2. ETAGE SUBALPIN

Landes à Rhododendron

- Rhododendron ferrugineum**
- Vaccinium myrtillus** (Myrtille)
- Veronica Gouani** (Véronique de Gouan)
- Euphrasia officinalis** (Casse-lunettes officinale)
- Gentiana lutea** (Gentiane jaune)
- Campanula pusilla** (Campanule grêle)
- Campanula Scheuchzeri** (Campanule de Scheuchzer)
- Campanula lanceolata** (Campanule à feuilles lancéolées)
- Solidago virga-aurea** (Verge d'or)
- Senecio adonidifolius** (Séneçon à feuilles d'Adonis)
- Diastelis racemosa** (Diastèle racemosa)

Pelouse à Gispet

- Festuca eskia** (Gispet)
- Festuca rubra** (Fétuque rouge)
- Jasione perennis** (Jasione vivace)
- Campanula recta** (Campanule dressée)
- Dianthus monspessulanus** (Oeillet de Montpellier)
- Gallium verum** (Gailllet printannier)
- Polygala vulgaris** (Polygale commun)

Eboulis humides

- Deschampsia coespitosa** (Canche cespitose)
- Molinia caerulea** (Molinie ou Canche bleue)
- Trichophorum coespitosum** (Souchet cespiteux)
- Northecium ossifragum** (Northécie)
- Potentilla erecta** (Potentille dressée)
- Parnassia palustris** (Parnassie)
- Nardus stricta** (Nard)
- Selinum pyrenaicum** (Ache des Pyrénées)

Nardus stricta (Nard)
Festuca rubra (Fétuque rouge)
Trifolium alpinum (Trèfle alpin, Réglisse)
Phleum alpinum (Phléole des Alpes)
 Leontodon pyrenaeus (Liondent des Pyrénées)
 Geum montanum (Benoîte des montagnes)
 Pedicularis pyrenaea (Pédiculaire des Pyrénées)
 Selinum pyreneum (Ache des Pyrénées)
 Briza media (Brize, Tremblotte)
 Jasione humilis (petite Jasione)
 Phyteuma hemisphaericum (Raiponce hémisphérique)
 Agrostis rupestris (Agrostide des rochers)
 Lethyrus montanus (Oesse des montagnes)
 Viola Riviniana (Violette de Rivinus)
 Stachys officinalis (Epiaire officinale)

Carex stellulata (Lefche à petites étoiles)
Carex fusca (Carex brun-verdâtre)
Tricophorum coespitosum (Souchet cespiteux)
 Narthecium ossifragum (Narthécie)
 Juncus filiformis (Jonc grêle)
 Viola palustris (Violette des marais)
 Parnassia palustris (Parnassie)
 Potentilla erecta (Potentille dressée)
 Nardus stricta (Nard)
 Selinum pyrenaeum (Ache des Pyrénées)

Bords des ruisseaux, sources.

Caltha palustris (Populage)
 Saxifraga stellaris (Saxifrage étoilé)
 Pinguicula vulgaris (Oressette commune)
 Pinguicula grandiflora (Oressette à grandes fies)
 Cardamine latifolia (Cardamine à larges feuilles)
 Nasturtium officinale (Cresson de fontaine)
 Saxifraga aquatica (Saxifrage aquatique)

Pelouse à Renoncule des Pyrénées

Ranunculus pyrenaeus (Renoncule des Pyrénées)
Cardamine alpina (Cardamine alpine)
 Hutchinsia alpina (Hutchinsia alpine)
 Androsace carnea (Androsace couleur chair)
 Senecio Tournetfortii (Sénéçon de Tournetfort)
 Soldanella alpina (Soldanelle)

3. ETAGE ALPIN

Pelouses

Carex curvula (Lefche recourbée)
Festuca supina (Fétuque étalée)
 Helictotrichon versicolor (Avoine à couleur changeante)
 Oenochloa disticha (Ozon alpin)
 Minuartia sedoides (Minuartie faux-Orpin)
 Gentiana alpina (Gentiane alpine)
 Juncus trifidus (Jonc trifide)
 Tanacetum alpinum (Tanaisie)
 Euphrasia minima (petit Casse-tunettes)
 Silene acaulis (Silène sans tige)
 Omalotheca supina (Onaphalon étalé)

Combes à neige

Salix herbacea (Saulx herbacée)
Cardamine alpina (Cardamine alpine)
Carex pyrenaea (Lefche des Pyrénées)
 Leontodon pyrenaeus (Liondent des Pyrénées)
 Omalotheca supina (Onaphalon étalé)
 Sedum alpestre (Orpin des Alpes)
 Sibbaldia procumbens (Sibbaldie prostrée)
 Cerastium cerastioides (Céraiste)
 Veronica alpina (Véronique alpine)
 Geum montanum (Benoîte des montagnes)
 Primula integrifolia (Primevère à feuilles entières)

Ces listes ne sont pas exhaustives. Elles donnent les espèces les plus représentatives des différentes formations du site. Les espèces qui figurent en caractères gras sont les espèces dominantes de la formation.

5. Activités humaines

HISTORIQUE

Les récentes études palynologiques permettent d'estimer que l'occupation humaine des montagnes du Couserans remonte à la fin des glaciations, il y a environ 10 000 ans.

Les premiers grands défrichements des forêts montagnardes datent du Moyen âge.

Dans toutes les vallées, on pratiquait une agriculture vivrière. Céréales, pomme de terre et sarrasin étaient cultivés jusqu'à 800 m. environ, altitude qui marque également la limite supérieure des habitations. Les prairies de fauche ne dépassaient pas 1000 m.

Sur le site étudié, compris dans une tranche altitudinale supérieure à 1000 m., les activités humaines ont essentiellement consisté à l'exploitation des forêts et l'utilisation des estives de Mai à Novembre pour les parties basses, et de Juin à Septembre pour les parties hautes (à partir de 1600 m environ).

Par ailleurs, la vallée d'Ars fut longtemps la voie privilégiée pour les échanges entre l'Espagne et le Couserans. Egalement, de nombreux troupeaux de la vallée d'Aulus l'empruntaient pour gagner les pâturages espagnols.

Au XIX^e siècle, avec l'essor des forges à la catalane, l'exploitation de la forêt est devenue intensive : seuls les secteurs les plus pentus, où l'on trouve actuellement les sapinières, ont été épargnés. L'arrêt des coupes forestières qui date du début du siècle, a été d'abord suivi d'une recolonisation exclusive du hêtre. La régénéscence du Sapin est actuellement plus ou moins avancée selon les secteurs (cf. chapitre de la végétation).

42

Aujourd'hui, l'exploitation des forêts ayant cessée, il ne subsiste plus que l'élevage. Toutefois, cette activité traditionnelle s'est modifiée au cours des dernières décennies : les troupeaux, souvent amenés par camions, ne sont visités qu'une fois par semaine et les cabanes de bergers sont abandonnées (cabane du Fontarech, à 1130m. et orrys du Turon d'Ars, à 1831m).

En outre, les troupeaux sont globalement moins importants qu'autrefois et ne fréquentent plus que les meilleures estives. Les autres sont regagnées par la lande à Rhododendron.

TOURISME

Les vallées du Couserans ont une fréquentation touristique estivale assez faible par rapport à la vallée de l'Ariège ou les vallées de départements voisins (Hautes Pyrénées et Pyrénées orientales). Aussi, la plupart des estivants possèdent une résidence secondaire ou familiale sur place; les résidents des centres de vacances, des hôtels, gîtes ou campings sont minoritaires.

La randonnée pédestre est un loisir fortement pratiqué, à tous les niveaux. **Parmi les différentes possibilités de circuits du Couserans, le site étudié est l'un des plus renommés.**

Le sentier de grande randonnée qui traverse les Pyrénées (GR.10) emprunte la partie basse de la vallée d'Ars, depuis le pas d'Enfer. Il remonte jusqu'au déversoir de la cascade, puis quitte la vallée pour rejoindre l'étang de Guzet, puis à l'Ouest, et la vallée du Fouillet.

En outre, un sentier balisé remonte toute la haute vallée d'Ars et se divise en deux juste avant les crêtes frontalières : on peut ainsi accéder en Espagne, soit par le port de Sounou, soit par le port de Guillou.

43

Aucun véritable refuge n'existe sur le site. Les randonneurs peuvent toutefois s'abriter dans les orrys, à 1831 mètres, près de l'étang du Turon d'Ars.

En dehors des deux mois d'été, les randonneurs se font rares. Quelques uns viennent pour le week-end, à pieds ou en ski de randonnée.



Photo 6 : Orrys de l'étang du Turon d'Ars (1831 m.).

44

6 . Paysage

LES GRANDES UNITES

La structure du paysage découle directement des formes de la vallée, qui ont été décrites au paragraphe de la géomorphologie.

On distingue ainsi quatre unités successives : la basse vallée, la cascade, la haute vallée et les cirques des hauts versants.

1 - La basse vallée.

Elle présente des versants abrupts, très ravinés. Le fond de la vallée, où coule le ruisseau d'Ars, est très étroit, parfois en forme de gorge profonde.

La hêtraie colonise l'ensemble des versants, depuis les rives de l'Ars jusqu'aux crêtes. Seuls émergent les pics de Pouech et de Carrots, côté Est, et les tucs de Pédrière et de Lausis, côté Ouest.

Cette unité présente donc des vues très fermées. L'ensoleillement est de courte durée et la lumière est partout tamisée par les hêtres.

2 - La cascade d'Ars.

La basse vallée se termine brutalement sur de hautes falaises grises, exposées au Nord et donc pratiquement jamais ensoleillées, et colonisée par une sapinière très clairsemée. Ces falaises correspondent à la rupture de pente qui s'est constitué entre les granites et les terrains primaires (Cf.paragraphe de la géologie).

C'est sur cette barrière naturelle d'aspect sauvage et sombre, de 250 m. de hauteur environ, que s'écoule la cascade d'Ars, en trois chutes successives.

La première, la plus haute, est très étroite. Les eaux jaillissent d'une petite "encoche", creusée au sommet des falaises, et retombent, 80 mètres plus bas, dans un bassin profond.

Les deux chutes suivantes, de 30 et 25 mètres de hauteur, sont beaucoup plus larges : les eaux s'étalent sur de grandes dalles noires, et se séparent en plusieurs bras qui dévalent d'un ressaut à l'autre.

46



7

Photo 7 : La cascade d'Ars.

47

4 - Les cirques des hauts versants.

La haute vallée se termine par un ombilic circulaire, où le ruisseau d'Ars prend sa source. Il est entouré par un cirque aux versants rocheux très raides, parcourus d'ébouils, et qui culminent au pic de Turguilla, au pic Rouge et au pic "entre les ports".

Des cirques glaciaires suspendus se développent également sous les crêtes sommitales très découpées du versant Est. Ces dernières sont les plus élevées du site : entre 2600 et 2699 m, altitude du pic Près de Puntussan, contre de 2550 m au maximum pour les autres crêtes.

L'ensemble de ces cirques présentent des paysages à caractère alpin très affirmé : le minéral et l'eau dominent; la végétation n'apparaît plus que sous forme de lambeaux de pelouses très rases.

LE PAYSAGE PERCU PAR LE RANDONNEUR

Depuis le pont du ravin de Lau, le randonneur suit un large sentier en fond de vallée, sur la rive Ouest du ruisseau des Cors. La hêtraie, de part et d'autre du sentier, constitue un ombrage continu. L'atmosphère est toujours fraîche. Le ruisseau d'Ars crée un fond sonore grondant continu, mais on ne l'aperçoit que par intermittence, au fond d'un ravin escarpé.

Au pla de l'Artigou, à 1060 m., le fond de la vallée s'ouvre côté Ouest sur d'anciens pâturages aujourd'hui en grande partie recolonisés par des landes et des bouquets de hêtres et de frênes.

A ce niveau, un pont permet de traverser le ruisseau d'Ars, pour rejoindre le GR 10, qui grimpe "à flanc" sur le versant Est, également colonisé par la hêtraie. Le sous-bois très dégagé présente de grands ébouils recouverts de mousses et de fougères.

50

A 1200 m. environ, le sentier passe le long d'une gorge profonde, aux parois verticales et sombres. Le grondement du torrent au fond de la gorge est amplifié par les échos.

A 1250 m., le sentier sort de la forêt, et le randonneur découvre la cascade d'Ars, franchissant en trois chutes les 250 mètres de falaises grises.

Le sentier décrit alors un large lacet à l'Ouest de la cascade, pour revenir au pied de la deuxième chute. Un chemin étroit permet d'accéder sur un petit promontoire qui s'avance devant la cascade. L'atmosphère est saturée en vapeur d'eau, les rochers noirs sont constamment humides, et le fracas des eaux retombant quelques mètres au dessous est assourdissant.

Le sentier s'éloigne ensuite pour emprunter un ravin moins escarpé que les parois de la cascade, puis il gagne le pla de Pich, en amont du verrou qui marque la fin de la haute vallée d'Ars.

C'est de ce point que l'on peut emprunter un étroit sentier qui traverse le verrou par une gorge étroite, et qui permet d'accéder sur un balconnement étroit, au départ de la cascade. Du haut de ce promontoir vertigineux, la vue s'ouvre sur l'ensemble de la vallée.

La montée dans la haute vallée d'Ars est beaucoup plus "paisible". La pente générale est de 11%, contre 80% au niveau de la cascade. Bien qu'assez longue (4,5 kilomètres), l'ascension n'est jamais fastidieuse. Le paysage est toujours changeant : succession d'estives, de landes, d'ébouils, de marais et d'étangs, au milieu de larges plas, entrecoupée par les verrous glaciaires.

Jusqu'à la Hille de la Lauze, la fermeture des vues latérales par les parois d'auge confine le randonneur dans l'ambiance "intime" et verdoyante du fond de vallée.

Au delà, les crêtes sommitales se dégagent progressivement : les pics de Puntussan et le pic des Trois Comtes d'abord à l'Est, puis les crêtes frontalières au Sud.

51

Mais ce n'est qu'à la source d'Ars qu'on atteint véritablement la haute montagne. La pente se redresse brutalement (entre 60 et 70% en moyenne) : crêtes découpées, éboulis et falaises s'élèvent en un vaste amphithéâtre qui ferme la haute vallée.

Deux sentiers escarpés mènent alors aux crêtes frontalières : l'un au port de Guillou, l'autre au port de Sounou, de part et d'autre du pic Rouge.

Notons enfin qu'un sentier quitte le fond de la vallée en amont de la Hille de l'Étang, et grimpe sur le versant Ouest au dessus des parois d'auge. Il permet d'atteindre le petit étang du Turon d'Ars, à 1851 m. C'est près de cet étang qu'on trouvera les orrys, constructions de pierres très spécifiques, en forme d'igloo, où s'abritaient autrefois les bergers.

52

7. Conclusions

POURQUOI CLASSER LE SITE DE LA CASCADE D'ARS

De l'analyse qui vient d'être exposée, il ressort de nombreux arguments qui permettent de justifier le classement et la protection du site. Les principaux sont rappelés dans ce qui suit.

Le site étudié appartient à un secteur de la chaîne qui est très profondément marqué par son histoire géologique : le noyau granitique intrusif a bousculé les reliefs primaires et un décalage s'est constitué entre les deux types de terrain. Sur le site, ce décalage correspond à un dénivelé important, de 250 mètres, marqué par des falaises abruptes. C'est à ce niveau que s'écoule la cascade d'Ars, l'une des plus hautes et des plus spectaculaires des Pyrénées.

Au delà de la cascade, se développe la haute vallée d'Ars : longue et étroite, elle porte les empreintes très nettes des glaciations du quaternaire : parois d'auge et succession de plas et de verrous. Cette morphologie très particulière a permis la constitution de paysages très variés où l'eau, sous forme de torrent, d'étangs et de marais, et la végétation, sous forme de landes, d'estives et de groupements plus ou moins hygrophiles, apportent une diversité exceptionnelle en formes, en couleurs et en textures.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le site fait partie d'un grand territoire de la chaîne du Couserans qui peut être encore considéré comme vierge. En effet, ces zones sont et ont été toujours très faiblement humanisées, du fait de la raideur du relief : elles présentent des vallées très encaissées, qui se terminent brutalement. La cascade d'Ars en est un des exemples les plus frappant, mais on peut également citer dans ce territoire

54

le cirque de Cagatelle, le cirque d'Anglade, la cascade du Fouillet, etc.

Ces massifs constituent alors un des derniers refuge pour des espèces devenues très rares, telles que le Gypaète barbu ou l'Aigle royal.

Egalement, le développement important de la sapinière ou de la hêtraie-sapinière, milieu souvent absent ou très dégradé sur le reste de la chaîne, constitue un des éléments remarquables du site, tant sur le plan paysager que sur le plan écologique. Elle abrite en effet une faune très variée, dont les éléments les plus remarquables sont le Hibou grand duc, le grand Tétraz, le Chat sauvage.

La pérennité de tous ces éléments physiques et vivants et de tous ces paysages a été jusqu'ici assurée, en partie grâce aux difficultés d'accès au site.

Le classement est actuellement la garantie nécessaire pour que le site soit préservé à long terme.

Il doit permettre également de valoriser un site encore mal connu par les randonneurs et les amateurs de la nature, dans le cadre du développement d'un "tourisme vert".

55

PROPOSITION DE PERIMETRE DU SITE

Le périmètre proposé dans ce qui suit reprend les lignes de crêtes de la vallée d'Ars, depuis les crêtes frontalières jusqu'au Pas de l'Enfer.

Ce périmètre est donc matérialisé :

- **au Sud**, par la ligne de crête frontalière qui relie le pic de Turguilla, le port de Sounou, le pic Rouge, le port de Guillou, le pic "Entre les deux ports", le port des Trois Comtes et le pic de Bentefarine;

- **à l'Ouest**, - par la ligne de crête qui relie le pic de Turguilla, le pic de la Croix des Lauzes, le pic du Laquet, le pic de Mède, le pic d'Aube, le pic de Mont Rouge, le cap du Pis Blanc, le tuc de Lausis, le tuc de Pédrière et le point coté 1603 m, au dessus de la Fontaine de Fontarech;

- par la droite qui relie le point coté 1603 m cité précédemment et le point coté 1614 m, en traversant le ruisseau de Fontarech;

- par la ligne de crête qui relie le point coté 1614 m, le pic Rouge et le ravin de Lau;

- **à l'Est**, par la ligne de crête qui relie le pic de Bentefarine, le pic Près de Puntussan, le pic de Puntussan, le pic des Trois Comtes, le pic de la Iesse, le col de Tourte, les crêtes de Tourté, le pic de Carrots, le tuc d'Espy, le pic du Pouech, le point coté 1482 m. et l'ancienne mine du Pas de l'Enfer;

- **au Nord**, - par le ravin de Lau jusqu'au pont de la route qui suit la vallée;

- par une droite qui relie le pont précédemment cité à l'ancienne mine du Pas de l'Enfer

56

